

La population communitaire avec le Rassemblement

Du lundi 7 au mercredi 9 août, la RDC a tourné au ralenti

PAGE 16

N° 7088 du jeudi 10 août 2017

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

35^{ème} année

Éditeur

GROUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa – RD Congo

La passion d'informer sans passion

L'appel à la ville-morte se termine dans le sang

Grande indignation aux Nations unies

P. 2

Affrontements de lundi à Kinshasa et au Kongo Central

La Police accuse la secte BDK

P. 2

Sommaire

Politique

NSCC : « La MP n'a pas de volonté d'aller aux élections »

PAGE 5

Économie

Fibre optique : la RDC explore les opportunités d'interconnexion avec l'Angola

PAGE 6

Société

Monkole : Eric Mboma mesure l'impact social du CECFOR

PAGE 7

Forum

Journée africaine de la Décentralisation : les jeunes appelés à s'impliquer dans la gouvernance locale

PAGE 10

Dernière heure

CHAN 2018 : les Léopards à Brazzaville pour y croiser les Diables Rouges

PAGE 16

À HAUTE VOIX

Une répression de trop

LE POTENTIEL

La République démocratique du Congo vient, une fois de plus, d'enregistrer de morts suite à l'excès de zèle des hommes en uniforme. De paisibles citoyens qui ont versé leur sang, à cause de la violence aveugle des hommes du pouvoir.

(Suite à la page 2)

Appel de détresse de Mme Nsamba Tshimanga Fifi au Chef de l'Etat

PAGE 16

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHZ

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Une répression
de trop

(Suite de la page 1)

Qu'un groupe d'individus décide de manifester pacifiquement, c'est un droit leur reconnu par la Constitution. Qu'ils scandent des slogans hostiles au pouvoir, ils devaient être déferés devant les juges pour que l'infraction soit établie, si infraction il y avait. Tuer un compatriote sans motif valable, c'est criminel.

Là où le bat blesse, c'est lorsque les forces de l'ordre recourent à l'usage disproportionné de la force face à des manifestants apparemment sans arme. Des Congolais manifestant pacifiquement sont tués comme des rats, au moyen des munitions achetées avec l'argent des contribuables congolais. C'est inadmissible.

Le gouvernement commet les mêmes erreurs. Tirs à balles réelles, contradiction dans la désignation des assaillants, incohérence dans l'établissement du bilan des opérations. Entre-temps, les militants des droits humains observent et font leur travail. Tôt ou tard, les responsabilités seront établies et les coupables poursuivis par la justice.

Tenez ! Au lendemain de l'attaque de la prison centrale de Makala, le monde entier a entendu le ministre de la Justice désigner les adeptes de Ne Muanda Nsemi comme auteurs de cette attaque de triste mémoire. Quelque temps après, il sera contredit par le porte-parole de la Police nationale congolaise (PNC) qui, de son côté, parle des adeptes de Kamuina Nsapu. Qui a dit vrai ?

Tout compte fait, le peuple congolais a soif d'assister à l'alternance à la tête de l'Etat. Ce qui ne peut être obtenu que par l'organisation des élections démocratiques, transparentes et crédibles.

De la manière dont tout homme épris de paix doit condamner tout acte conduisant à la mort d'hommes, c'est de la même manière que le peuple congolais condamne l'usage disproportionné de la force. Les Congolais ne peuvent continuer à être tués comme des mouches, sous quelque prétexte que ce soit.

Le peuple ne va plus tolérer que le sang des Congolais coule gratuitement pour faire plaisir à un individu ou à un groupe d'individus. Trop, c'est trop.

L'appel à la ville-morte se termine dans le sang

Grande indignation aux Nations unies

Une furie sans commune mesure a précédé l'appel à la ville-morte lancée par l'Opposition (Rassemblement). Dans un verbatim rendant compte de la manière dont le pouvoir a réprimé les manifestations qui ont entouré l'appel aux deux journées, la Monusco revient sur l'usage disproportionné de la force par les forces de l'ordre. La mission onusienne ne cache pas son indignation et rappelle que « l'expression des opinions et des positions politiques doivent se faire à travers des moyens pacifiques et dans le respect de l'ordre public ».

LE POTENTIEL

C'est dans la douleur la plus atroce que le peuple congolais tente de reconquérir la démocratie acquise au prix du sang au début des années 1990. La non-tenu des élections, initialement prévues en décembre 2016, a replongé la RDC dans un nouveau cycle de violences. Et face à un pouvoir qui n'hésite pas de mobiliser toutes les forces de l'ordre et de la défense pour organiser la répression, généralement la confrontation avec les manifestants se termine toujours par mort d'hommes.

Depuis le lundi 7 août jusqu'au mercredi 9 août, la République démocratique du Congo a revu une fois de plus de folles journées de détresse. Pour la seule journée du lundi 7 août, la police a fait état d'au moins 12 morts. D'autres sources évoquent un chiffre beaucoup plus important qui approche la cinquantaine. Malgré ces divergences, c'est encore une fois des civils innocents mais également certains éléments des forces de l'ordre qui sont tombés. Ils ont, comme bien d'autres avant eux, péri parce qu'ils tentaient de défendre une cause noble, c'est-à-dire la reconquête de la démocratie que le pouvoir tente par tous les moyens de lui confisquer. Des morts, la RDC en compte déjà par milliers. Et comme toujours, à chaque manifestation, le pouvoir déploie ses sbires pour sévir.

Depuis lundi, ils ont semé la mort dans les grandes villes de la RDC. De Kinshasa jusqu'à Lubumbashi, en passant par Goma et Matadi, la RDC fait le décompte macabre de nouvelles victimes de la démocratie.

LA MONUSCO SORT DE SES GONDS

À la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo, on est très affecté. Dans un verbatim qui rend

Kongo, se sont dirigés vers des lieux stratégiques comme la prison de Makala et ont été dispersés par la police ».

Rappelant les appels à la retenue maintes fois exprimés par les services des Nations unies à l'égard du pouvoir en place à Kinshasa, la Monusco indique que « seule l'utilisation de moyens pacifiques peut conduire à solutions politiques durables ».

Par ailleurs, les Nations unies continuent à marteler sur le caractère incontournable de l'Accord politique du 31 décembre 2016. « Plus généralement, la MONUSCO appelle tous les acteurs à utiliser des moyens pacifiques pour s'exprimer. Nous appelons aussi au respect des droits et libertés fondamentales et à un usage proportionné de la force. Ces conditions, ainsi que les mesures de décrispation, sont indispensables pour aller vers des élections libres, crédibles et paisibles, dans le respect de l'Accord du 31 décembre ».

UN ENTÊTEMENT SANS ISSUE

Jusqu'à quand Kinshasa continuera-t-il abuser de la patience de la communauté internationale pour une solution politique durable ? La question est sur toutes les lèvres. Face à la communauté internationale qui continue à rappeler l'urgence de tenir les élections dans les termes fixés dans l'Accord politique du 31 décembre 2016, le pouvoir en place a choisi la manière forte pour pérenniser son règne. C'est la stratégie du chaos, comme le dénonce le bureau de Moïse Katumbi dans une déclaration

faite le lundi 7 août 2017 depuis Bruxelles.

En effet, Kinshasa ne manifeste aucune envie d'adhérer à la dynamique électorale. En réalité, tant que le chef de l'Etat, Joseph Kabila, autorité morale de la Majorité présidentielle, n'aura aucune garantie de concourir à la prochaine course présidentielle, les élections restent un leurre, commentent des analystes politiques les plus avertis. Ils n'ont pas tort. C'est ce qui justifie d'ailleurs toutes les manœuvres du pouvoir à torpiller le processus électoral.

Dans ce scénario d'un glissement sans fin, la Céni (Commission électorale nationale indépendante) se trouve dans la position d'un bouc-émissaire. C'est derrière elle que le pouvoir se réfugie pour se dédouaner. Mais le peuple, plus que jamais émancipé, sait parfaitement bien où se situe le problème.

Quant à la communauté internationale, elle continue à prendre patience, croyant en la capacité de Kinshasa de revenir à la raison en libérant, enfin, la machine électorale. Sans doute, elle atteint les limites de la patience. Les nouvelles déclarations en font foi.

Kinshasa jouerait-il alors avec le feu, en multipliant des actes de provocation vis-à-vis de la communauté internationale ? Difficile à dire. Toujours est-il que les nouvelles tueries de ces trois derniers jours ont porté un nouveau coup dur aux rapports tendus entre Kinshasa et les Nations Unies. C'est une nouvelle donne qui pourrait changer bien des choses.

Déclaration du bureau de Moïse Katumbi

Ce lundi 7 août 2017, de nouveaux troubles ont éclaté à Kinshasa et dans la province du Kongo Central. Ils auraient fait au moins 12 morts, selon le bilan officiel. Nous adressons nos pensées sincères à leurs familles et à leurs proches ; nous déplorons ces nouvelles victimes du régime de Joseph Kabila.

Cet épisode de violence, qui vient s'ajouter à tant d'autres depuis plus d'un an, a été pensé et exécuté par le régime dont la stratégie est claire : faire régner le chaos dans le pays afin d'instaurer l'état d'urgence et ainsi créer un environnement propice à son maintien illégal au pouvoir.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté cette stratégie criminelle. Elle révèle, pour ceux qui en doutaient encore, le vrai visage de Joseph Kabila qui sacrifie des vies d'innocents pour parvenir à son objectif de pouvoir à vie.

Debout Congolais ! Refusons ces manœuvres macabres, exigeons le départ d'un régime illégitime, illégal, incompétent et criminel. Dès demain et le jour suivant, suivons massivement l'appel aux journées « villes mortes » !

**Olivier Kamitatu, porte-parole
Bureau de Moïse Katumbi
Bruxelles, le 7 août 2017**

Affrontements de lundi à Kinshasa et au Kongo Central**La Police accuse la secte BDK**

Dans les affrontements qui ont secoué, lundi 7 août, la ville de Kinshasa et les grandes villes du Kongo central, la Police nationale congolaise a trouvé le coupable. Elle met en cause des adeptes de la secte politico-religieuse Bundu dia Kongo du député national Ne Muanda Nsemi.

LE POTENTIEL

C'est devant plusieurs membres du gouvernement, dont le vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, les ministres de la Défense et celui de la Communication et Médias, que la Police nationale congolaise a présenté des présumés adeptes de Bundu Dia Kongo, indexés comme initiateurs des attaques perpétrés le lundi contre plusieurs sites à Kinshasa et dans le Kongo Central.

Contrairement à certains membres du gouvernement et cadres de la Majorité présidentielle (MP) qui ont directement vu la main de l'UDPS derrière les tensions de ce début de semaine, la Police a exprimé un avis contraire.

La Police nationale a fait observer que ces éléments de BDK voulaient prendre le « contrôle » de trois sites stratégiques, dont le Centre d'émission de Binza/Pigeon dans la

commune de Ngaliema, le siège de la Radio Télévision nationale du Congo (RTNC) à Lingwala et l'Aéroport international de N'djili. Ce qui expliquerait, selon la police, que ces assaillants aient attaqué de manière « synchronisée » les trois sites à travers trois axes : UPN, Selembao-Bumbu et N'djili Saint Thérèse-Kimbanseke.

« La situation a été relativement calme sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo. Aux environs de 9 heures 50', d'une manière synchronisée et consécutivement aux tracts jetés quelques jours auparavant, appelant la population à se rebeller contre les institutions légalement établies, les inciviques se réclamant appartenir à la secte politico-mystico-religieuse Bundu Dia Kongo, arborant des bandeaux rouges autour de têtes, porteurs d'armes blanches et à feu, ont surgi dans certains endroits », a indiqué à la presse le porte-parole de la PNC, le colonel Pierrot Mwanamputu.

Selon le dernier bilan de la Police, ces affrontements ont fait au total 19 morts, 7 blessés et 31 interpellés. Parmi les 19 tués, la Police reconnaît la mort de ses trois policiers, dont un major, un capitaine et un sergent.

Pour conforter sa thèse, la Police a précisé que les éléments BDK interpellés par ses services ont reconnu sur « procès verbal, avoir effectivement participé à ce mouvement insurrectionnel ». Elle promet par conséquent, après la clôture des auditions, de déférer avec des pièces à convictions, ce qu'elle qualifie des « terroristes » devant les juridictions compétentes pour qu'ils répondent des griefs à leur charge.

PAS UNE TRACE DE L'UDPS

Ces révélations de la Police baillaient d'un revers de la main les élucubrations d'un groupe d'acteurs politiques de la MP qui avaient d'emblée accusé l'UDPS, parti membre du Rassemblement, d'avoir commandité ces attaques. La Police a mis en avant une piste qui dénature leur thèse.

En effet, les zéloteurs de la MP voyaient déjà dans les attaques du lundi 7 août dernier l'ombre de l'UDPS, voire du candidat déclaré à la prochaine présidence, Moïse Katumbi. Les révélations de la Police passent pour une douche froide dans les rangs de la MP et ses nouveaux alliés débauchés dans l'Opposition. Sans doute, le procès de ces présumés adeptes de BDK révélera les vrais commandi-

taires de dernières attaques tant à Kinshasa que dans le Kongo Central, dont le bilan officiel fait état de 19 morts.

En marge de la présentation de ce groupe d'adeptes de BDK, plusieurs effets leur appartenant ont été présentés à l'assistance, notamment des noix de palme, des balais, du sable, des cailloux provenant des sépulcres et autres objets ancestraux utilisés comme fétiches. Selon le porte-parole de la Police, ces fétiches ont l'effet d'hypnose sur eux, leur faisant croire qu'ils seraient devenus « psychologiquement et physiquement invulnérables » au point de faire face aux forces de l'ordre.

Avec la présentation de ces présumés auteurs de troubles, on attend la justice faire toute la lumière sur cette affaire. On se rappelle qu'un autre groupe d'assaillants présentés comme responsables de l'assaut de la prison centrale de Makala, de l'attaque du grand marché de Kinshasa et de nombreuses évasions de prison ont été présentés tout récemment par la même Police. Autant de dossiers qui s'accumulent pour la justice, dernier rempart dans ce feuilleton digne d'un film d'Hollywood.

La population communie avec le Rassemblement**Du lundi 7 au mercredi 9 août, la RDC a tourné au ralenti**

L'appel aux deux journées « villes mortes » des mardi 8 et mercredi 9 août lancé par l'Opposition a mis le pouvoir en émoi, le poussant à déployer ses sbires pour mater une population sans armes. Les nouvelles recrues de la MP (Majorité présidentielle), débauchés au sein de l'Opposition, ont fait preuve de dynamisme, rivalisant d'ardeur pour contrecarrer l'action du Rassemblement.

Pour contrecarrer les deux journées « villes mortes », la Majorité présidentielle a tenu en laisse ses bouillants communicateurs. Ce sont les nouveaux alliés, débauchés au sein de l'Opposition, qui ont été envoyés sur le terrain pour propager des messages de démobilisation. Tous, derrière le Premier ministre Tshibala, ont fait le « nègre » de la MP en tentant de faire échec aux journées « villes mortes » décrétées par le Rassemblement. Un coup d'épée dans l'eau qui n'a pas eu d'effet. Depuis le lundi 7 août jusqu'au mercredi 9 août, dans les grandes villes de la RDC, les activités ont tourné au ralenti.

La versatilité des acteurs politiques a découragé plus d'un Congolais. Dans l'Opposition, on défendait une chose. Une fois au gouvernement, on renie ses idéaux politiques. Pour cette catégorie de politiciens, la finalité est le pouvoir pour le pouvoir.

Pour eux, la politique n'a point de vertu. Ce sont ces attitudes qui alimentent, malheureusement la crise politique actuelle en RDC où un groupe d'individus a pris le malin plaisir de fouler aux pieds le pacte républicain issu de Sun City. Son plan étant d'instaurer une dictature en République démocratique du Congo par le blocage des élections.

C'est justement contre ce plan machiavélique de la Majorité présidentielle que le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement a appelé, les 8 et 9 août, à deux journées « villes mortes » pour réclamer la publication du calendrier des élections, mais surtout pour démontrer à la face du monde que les institutions actuelles sont illégitimes et vomies par l'écrasante majorité des Congolais. Dans les grandes villes de la RDC, l'appel du Rassemblement a été largement suivi.

Et en face, comme on pouvait s'y attendre, le pouvoir a mobilisé ses forces de la défense et de la sécurité pour barrer la route à une population sans armes qui ne réclamait qu'une seule chose : la publication du calendrier électoral. Les Congolais ont donc accepté de rester chez eux du lundi jusqu'au mercredi pour désavouer un régime en perte de vitesse.

En lieu et place de s'appuyer

sur ses traditionnels communicateurs, la MP a fait appel à ses nouvelles recrues, des débauchés de l'opposition. Du Premier ministre Tshibala aux ministres et vice-ministres, tous se sont jetés dans l'arène pour décourager la population.

UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU

Dans un communiqué tombé dans la soirée du lundi 7 août et diffusé abondamment sur les réseaux sociaux, le Premier ministre Bruno Tshibala a précipité une rencontre le mardi 8 août dans la matinée avec les représentants de toutes les associations des jeunes. A peine une centaine de jeunes a répondu à la rencontre tenue au jardin des Premiers. N'ayant pas de message concret à livrer à ces jeunes, le Premier ministre a juste promis de se pencher « prochainement » sur leurs doléances !

De son côté, José Makila Sumanda, vice-Premier ministre et ministre des Transports, a débarqué aux petites heures dans les installations de Transco, instruisant les travailleurs de cette société à capital public de prestre comme d'ordinaire. Ce n'était qu'un prétexte puisque l'ancien opposant voulait juste lancer un message aux Congolais pour les appeler à « vaquer normalement » à leurs

activités quotidiennes.

Le ministre d'Etat en charge des Relations avec le Parlement, Lisanga Bonganga, lui, a fait la ronde à Lemba avec une dizaine de personnes. Sans se gêner, il a même osé dire que la journée ville-morte du mardi était un « échec » alors que les faits ont prouvé le contraire.

Le ministre de l'Enseignement supérieur est universitaire n'était pas en reste. Sur son compte twitter, Steve Mbikayi a soutenu que « les villes mortes n'ont jamais apporté un quelconque gain politique depuis 1990 », oubliant le travail fait par l'opposition politique pour fragiliser, de l'intérieur, le régime de Mobutu.

L'autre opposant devenu ministre des Postes et NTIC, Emery Okundji, s'est, à son tour, chargé d'instruire l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPTC) d'ordonner aux sociétés des télécommunications de réduire au maximum le débit d'utilisation de la connexion Internet.

Quoiqu'il en soit, depuis le lundi 7 jusqu'au mercredi 9 août, la RDC a tourné au ralenti ; la population ayant largement adhéré au mot d'ordre de l'Opposition. Au grand dam de nouvelles recrues de la MP qui ont remué ciel et terre pour contrecarrer l'action.

LP

NSCC : « La MP n'a pas la volonté d'aller aux élections »

L'appel à des journées «ville morte» est une activité qui incite la Ceni à publier le calendrier électoral, car le gouvernement n'exprime aucune volonté d'organiser les élections.

HERVÉ NTUMBA

Le coordonnateur de la Nouvelle Société civile du Congo (NSCC), Jonas Tshiombela, a estimé, mardi 8 août, que la Majorité présidentielle (MP) n'a pas de volonté d'aller aux élections. Et pour lui, l'appel à des journées «ville morte» contribue « à faire pression sur la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) pour qu'elle publie le calendrier électoral.

«C'est aussi une façon de faire pression sur la classe dirigeante afin de prendre conscience de la recherche d'un consensus inclusif et consensuel autour de l'Accord, pour qu'on ait des élections d'ici la fin de l'année », a expliqué Jonas Tshiombela.

Pour la NSCC, c'est une nécessité sur laquelle les Congolais doivent compter pour avancer la démocratie en République démocratique du Congo.

Réagissant à l'appel à des journées «ville morte», le ministre des In-



Jonas Tshiombela, coordonnateur de la Nouvelle Société civile du Congo (NSCC)

frastructures, Thomas Luhaka, a condamné ces manifestations, estimant que l'opposition cherche à retarder le processus électoral alors que la Ceni continue d'entraîner la population dans plusieurs coins de la République.

Un point de vue que rejette Jo-

nas Tshiombela qui a rappelé que la Majorité présidentielle (MP) a bloqué le processus depuis une année et que ces manifestations ne constituent pas un obstacle. Cependant, il s'agit d'une volonté et d'une détermination d'exiger la publication du calendrier électo-

ral global. De l'avis Jonas Tshiombela, le processus lui-même pose problème, et qu'«au-delà de tout ce que la MP peut dire, la volonté réelle d'amener la population aux élections n'est pas visible».

Dans cet ordre d'idées, l'insuffisance de financement à la Ceni est une preuve supplémentaire, démontrant que la MP elle-même n'a pas la volonté d'aller aux élections, a-t-il noté.

Par ailleurs, le porte-parole de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Augustin Kabuya, a fait savoir que l'autorité morale de la MP a procédé à des interpellations de quelques membres de sa plateforme en vue de les interroger sur la réussite du premier jour de la journée «ville morte».

Pour lui, l'objectif est totalement atteint car, selon lui, le peuple a encore une fois montré sa détermination à vomir le pouvoir en place. Raison pour laquelle le Rassemblement continue de sensibiliser les Congolais à se prendre en charge afin d'aboutir à une alternance politique.

En clair, il invite les populations à adhérer à ses actions, en maintenant la pression sur la MP afin qu'elle applique l'Accord de la Saint-Sylvestre.

Cinq questions à Olivier Kamitatu (*)

1. Vous accusez le président Joseph Kabila de « faire régner le chaos dans le pays afin d'instaurer l'état d'urgence ». Avez-vous des preuves de l'implication du chef de l'État dans la série de violences observée récemment en RDC ?

Chaque fois que l'opposition annonce une manifestation, le pouvoir répond par un sur-déploiement militaire à travers la capitale et les autres villes du pays. Il y a toujours une volonté manifeste de brimer le droit de manifester, de s'exprimer. Aujourd'hui par exemple, le régime de Kinshasa a restreint l'utilisation des réseaux sociaux parce que nous avons appelé à des journées « villes mortes » les 8 et 9 août à travers le pays. Pourtant, ce lundi, nous avons vu des policiers très coopératifs, en train d'encadrer les adeptes de Bundu dia Kongo (BDK) alors que le guide spirituel de cette secte annonçait un mouvement de violences. On comprend tout de suite qu'il y a une main noire derrière ces manifestations. Il en est de même dans le Kasai, avec le déploiement

des Bana Mura dont personne n'ignore la complicité avec le régime. Cette région est aujourd'hui incontrôlable à cause de la flambée de violence qui a été créée. Car la stratégie du régime de Kabila consiste en effet à mettre en place les conditions du chaos dans le pays pour pouvoir, à tout moment, décréter l'état d'urgence. Cela lui permettrait de repousser les échéances électorales. Kabila profite de ces situations de violence pour les retourner en sa faveur.

2. Des journées « villes mortes », comme celles annoncées les 8 et 9 août, suffiront-elles pour obtenir le départ de Kabila ?

Une journée « ville morte » n'est ni chômée Oni payée. Il s'agit d'un sacrifice pour chaque famille congolaise. Elle est massivement suivie à travers le pays, malgré la répression, parce que c'est aussi le sentiment d'une cohésion nationale contre un régime qui est vomi par les Congolais. De gré ou de force, Joseph Kabila quittera le pouvoir. Quand je parle de « force », il n'agit nullement de violence mais de force pacifique, de détermination de la part d'une ma-



rité de Congolais. Quarante millions de personnes, qui ont assez souffert à cause d'une famille ayant fait main basse sur les richesses de la RDC et désireuse de conserver le pouvoir à tout prix.

3. La tenue des élections au plus tard en décembre 2017 devient hypothétique. Que va-t-il se passer ?

Il est clair que Joseph Kabila et ses partisans veulent garder le pouvoir. Et les éléments des scandales financiers qui émaillent le pays constituent aujourd'hui le mobile du crime. Mais, sur les bases de la non-violence, nous allons continuer à mobiliser les Congolais de l'extérieur et de l'intérieur du pays. Nous exigeons de la

Commission électorale nationale indépendante (Ceni) la publication du calendrier électoral qui fixe les échéances jusqu'à décembre 2017, conformément à l'accord de la Saint-Sylvestre et à la Constitution.

4. En attendant, malgré la lettre du bureau de Haut-commissariat aux droits de l'Homme et le rapport des évêques adressé au président Kabila, Moïse Katumbi, candidat à la présidentielle, ne peut toujours pas rentrer au pays en homme libre. Ses chances de briguer la magistrature suprême en RDC sont-elles toujours intactes ?

Moïse Katumbi est un citoyen congolais qui est victime d'une « mascarade judiciaire » comme l'ont rappelé les évêques. Il rentrera dans son pays pour se présenter devant le peuple congolais. Aujourd'hui il n'est nul besoin d'avoir un nouveau martyr en RDC. Nous en avons déjà bien assez de tous nos amis qui sont enfermés dans les geôles de Joseph Kabila : Jean-Claude Muyambo,

Franck Diongo, Huit Mulongo et autres activistes arrêtés à Lubumbashi et ailleurs.

5. Autrement dit, pour l'instant, les conditions d'un retour de votre champion au pays ne sont pas encore garanties ?

A quoi servirait-il que Moïse Katumbi aille en prison aujourd'hui, alors que nous sommes en train de mobiliser tous les Congolais contre une dictature ? Je n'ai qu'une certitude : Katumbi ne va pas livrer sa tête au régime de Kabila, qui est sanguinaire, fait fi de la justice, instrumentalise les institutions et crée le chaos. Il est utile à notre combat que Moïse Katumbi puisse être libre de ses mouvements. Il rentrera en homme libre dans son pays tel que les Nations unies l'ont demandé, tel que les évêques l'ont proposé. Il faut savoir raison garder : le pouvoir ne pourra s'entêter indéfiniment dans une posture de défi face à la justice, à la communauté internationale.

TIRÉES DE JEUNAFRIQUE

(*) Porte-parole de l'opposant Moïse Katumbi

Les médias en ligne dénoncent la limitation d'utilisation des réseaux sociaux

PITSHOU MULUMBA

L'Association des médias en ligne de la République démocratique du Congo (MILRDC) dénonce la limitation d'utilisation des réseaux sociaux depuis le mardi 8 août 2017.

En effet, l'accès aux réseaux sociaux et le partage des fichiers multimédias ont été réduits au minimum à travers le pays depuis mardi 8 août, journée décrétée «ville-morte» par le Rassemblement de l'opposition.

MILRDC note que la veille, journée marquée par des violences ayant occasionné officiellement au moins 17 morts à Kinshasa, Matadi et Muanda, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC) a sommé les opérateurs des télécommunications de restreindre le partage d'images dans l'ensemble du pays.

« En vue de prévenir les échanges abusifs des images via les réseaux sociaux entre abonnés de votre réseau, je vous prie de prendre, dès réception de la présente, les mesures techniques préventives susceptibles de réduire au strict minimum la capacité de transmission des images », a enjoint l'ARPTC dans la correspondance signée par son président, Oscar Manikunda.

Depuis, MILRDC constate que des millions de ses lecteurs ont du mal à accéder à Facebook, Twitter... Les médias en ligne de la RDC dénoncent la limitation d'utilisation des réseaux sociaux Whatsapp, Instagram, Viber, Google+, Skype, Baidutieba,



Pinterest, LinkedIn, Tagged, Badoo, Myspace, Youtube, Videos, Buzznet, MeetupSnapfish et Imo à partir de leurs mobiles.

Seuls les internautes ayant installé des applications des réseaux privés virtuels (RPV) autrement appelés VPN (Virtual Private Network) naviguent sans problème.

L'Association des médias en ligne de la RDC (MILRDC) considère que cette limitation d'accès aux réseaux sociaux, un de ses canaux de transmission d'informations, est une entrave au travail journalistique dans son ensemble et une privation de droits d'accès à l'information pour ses lecteurs basés en RDC.

Par conséquent, MILRDC dé-

nonce et proteste contre cette décision qui constitue une atteinte à la liberté de la presse et au droit à l'information.

MILRDC réaffirme son attachement au respect de la Constitution et des droits humains qui garantissent le droit à l'information.

Pour rappel, en fin décembre 2016, les tenanciers de maisons de communication, Cybercafés voire, les opérateurs GSM avaient enregistré une perte immense des recettes durant 11 jours de blocage d'internet et des réseaux sociaux dès l'aube de 19 décembre 2016. La pratique semble devenir une habitude alors qu'une telle mesure avait produit de nombreuses conséquences économiques

néfastes surtout pour les fournisseurs d'accès à l'internet, mais aussi les autres opérateurs économiques qui s'en servent afin d'échanger des données financiers avec leurs partenaires dans le cadre des affaires à travers la RDC et l'étranger.

Jugé d'antisocial et de privation de droits à l'information, l'acte a été condamné par plusieurs Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui avaient fait savoir que la perturbation de l'accès à l'internet a le même impact négatif qu'interrompre de la fourniture de l'électricité ou de l'eau potable à la population civile, acte condamné en droit international humanitaire".

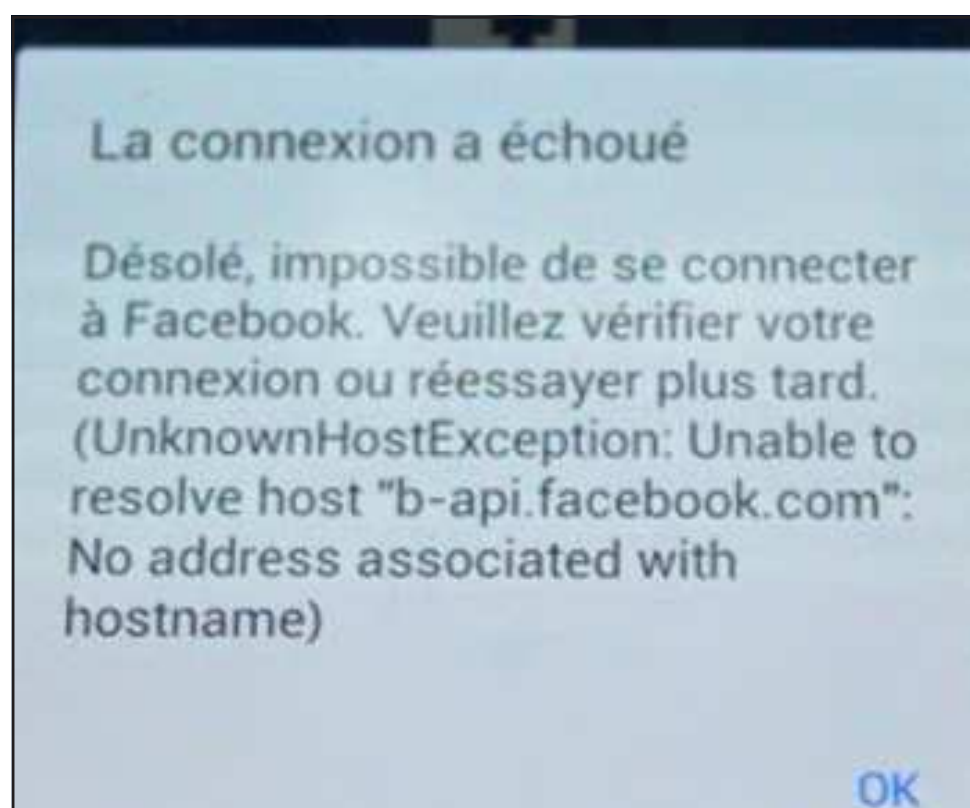
Limitation d'utilisation d'internet : une énième atteinte à la liberté d'expression, dénonce Me Georges Kapiamba

Le Gouvernement a fait instruire les entreprises qui fournissent l'Internet de diminuer la vitesse d'accès à l'Internet et aux réseaux sociaux jusqu'à nouvel ordre. Les téléchargements d'images et documents sont désormais limités. La raison avancée est «mettre fin à l'usage abusif».

Nous condamnons cette mesure illégale. Elle porte atteinte à la liberté d'expression, d'opinions, de la presse ainsi qu'au droit d'information. En particulier, elle empêche les journalistes et professionnels de médias d'illustrer leurs reportages par des images.

Cette mesure constitue un ordre manifestement illégal que quiconque n'est tenu d'exécuter en application de l'article 28 de la Constitution. Les entreprises de service internet doivent s'abstenir d'en exécuter d'autant plus qu'elle n'émane pas d'une autorité judiciaire compétente.

Dans une société démocratique, l'exercice des droits et libertés fondamentaux de citoyens ne peut être res-



treint que par un juge agissant dans les strictes formes et conditions préa-

lablement prévues par la loi. Le Gouvernement et ses entités t'elle que

ARPTC n'ont aucun droit de limiter l'exercice de libertés fondamentales de citoyens. Lorsqu'ils estiment cela nécessaire, ils doivent s'adresser au juge et non le contraire !

La mesure que nous contestons aujourd'hui constitue un abus et excès de pouvoir. Elle est dénuée d'autorité et légitimité, et est inopposable aux citoyens. C'est pourquoi, nous exigeons le rétablissement immédiat et sans condition de la connexion internet et l'accès libre de citoyens, et en particulier les professionnels des médias, aux réseaux sociaux.

Nous rappelons que les victimes de cette mesure illégale conservent le Droit de poursuivre en justice, en paiement des dommages et intérêts, l'Etat congolais solidairement avec toutes les entreprises de service d'Internet qui ont exécuté aveuglément son ordre manifestement illégal. Cela est valable devant les juridictions congolaises où les mécanismes quasi-juridictionnels des Nations Unies.

Fibre optique : la RDC explore les opportunités d'interconnexion avec l'Angola

Après la République du Congo, la RDC est en train de tenter une nouvelle expérience avec l'Angola pour sécuriser encore davantage sa connexion à fibre optique. Les résultats de ce premier test seront connus dans une quinzaine de jours.

BIENVENU IPAN

« Nous avons regardé ensemble les différentes opportunités qui pourront nous permettre de faire du business et pouvoir faire profiter du haut débit à nos populations à des coups vraiment moindres », a déclaré le directeur général ad intérim de la Société congolaise des Postes et Télécommunication (SCPT), Patrick Umba. C'était, hier mercredi 9 août à son bureau, à Gombe, à l'issue de la première séance de travail qu'il a eue avec une délégation de la société angolaise «Angola Cables», partenaire de la SCPT.

« Nous voulons faire profiter les deux populations avec la fibre optique que nous allons connecter entre la RDC et l'Angola. Nous l'avons déjà annoncé depuis quelques mois. Nous avons commencé par connecter la RDC à la République sœur du Congo-Brazzaville. Le travail a été fait et donc terminé. Nous avons annoncé que nous étions également en contact avec l'Angola, notamment Angola Cables pour pouvoir faire exactement la même chose avec eux à partir de Matadi ou d'autres coins », a rappelé le patron des Postes et Télécommunication en RDC.

Le directeur général de la SCPT a fait voir à la presse l'importance de



Le DG a.i de la SCPT, Patrick Umba, en séance de travail avec une délégation de la société angolaise «Angola Cables».

cette interconnexion pour la RDC : «Au départ, nous avions une seule fibre qui partait de Kinshasa vers Muanda. Nous avons rajouté ou sécurisé cette fibre avec la connexion de Kinshasa-Brazzaville. Aujourd'hui, nous cherchons plusieurs opportunités de pouvoir sécuriser encore plus. Ce qui revient à dire que quand nous avons des problèmes sur l'axe principal Kinshasa-Muanda, nous pouvons basculer sur Kinshasa-Brazzaville. Ce qui se fait déjà. Cela veut dire que nos clients ne sentent même pas quand il y a coupure. Parce qu'automatiquement, le trafic est basculé sur Brazzaville ».

DES POSSIBILITÉS S'OFFRENT À LA RDC

Pour le directeur général a.i de

la SCPT, « en dehors du fait de sécuriser le trafic, ce que nous sommes en train de faire avec l'Angola, aujourd'hui, c'est de voir également les possibilités de collaboration entre nos services techniques, voir les collaborations pour pouvoir vendre la capacité en international, et échanger nos capacités. Donc, il y a plusieurs possibilités qui s'offrent à nous. Je pense que c'est une initiative qu'il faut saluer et pousser de l'avant ».

Selon Patrick Umba, une équipe de la SCPT revient également du Haut-Katanga où la RDC est également en pleine discussion avec la Zambie pour avoir l'interconnexion aussi dans le sud avec ce pays. « Donc nous sommes en train d'avancer pour avoir plusieurs possibilités de sécuriser le trafic de la RDC à travers la fibre optique ».

Pour sa part, le Commercial Carrier Manager de Angola Cables, Ariete Pereira, salue ce partenariat : « C'est une très bonne opportunité pour Angola Cables d'avoir ce partenariat avec la Société congolaise des Postes et Télécommunication pour pouvoir développer le projet fibre optique entre nos deux pays. L'intérêt, c'est d'abord de bâtir une excellente relation de collaboration entre les deux sociétés et, ensuite, l'intérêt mutuel entre les deux pays. Vous savez que les peuples congolais et angolais sont frères et ont des relations séculaires. Donc, l'intérêt ici, c'est de développer ensemble des partenariats d'affaires ». Il a rassuré que « ce partenariat qui commence dès aujourd'hui (hier mercredi 9 août : NDLR) va s'enfoncer et se développer ».

Versement de dividendes : la Midema doit plus de 2,5 millions Usd au Trésor public

Le ministère de l'Agriculture sollicite du gouvernement la levée de toute équivoque sur le montant des droits et redevances que doit payer la Minoterie de Matadi (Midema), depuis 2014. Selon le site web de media Congo qui relaye cette information, la Midema, en tant qu'entreprise du Portefeuille, doit verser au Trésor public via la Direction générale de recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD), ses dividendes.

À l'image de la plupart des sociétés d'économie mixte, la Midema n'honore pas ses obligations à terme échu. À en croire la source, ces trois dernières années, la Midema n'a rien versé à l'État, en termes de dividendes.

Aussi, le ministère de l'Agriculture impute au bas mot 2,3 milliards de francs congolais, soit environ 2,5 millions de dollars à cette entreprise à titre de droits et redevances depuis 2014. Ce que ne reconnaissent pas les responsables de l'entreprise.

Et dans cette posture contestataire, la Midema serait soutenue, soutient la source, par des représentants de l'État congolais, voire par certains membres du gouvernement. Pourtant, l'ardoise de la Midema pourrait davantage s'alourdir avec la révision programmée courant 2017 des arrêtés du 3 septembre 2013 portant fixation des taux de droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère de l'Agriculture, en conformité avec le tarif douanier.

La source indique que la Midema accuse l'État congolais de passivité face à la concurrence déloyale des produits provenant des pays voisins.

En 2015, la minoterie de Matadi aurait même résolu de mettre en congé une partie de ses 300 agents. Mais la décision n'a pas été appliquée en raison des assurances de Modeste Bahati Lukwebo, alors ministre de l'Économie nationale suite à un plaidoyer d'une délégation de la Midema conduite par son directeur

général, Ralph Moss.

Selon certaines sources proches du dossier, le gouvernement se serait engagé à la protéger, face à l'essaimage de petites et moyennes minoteries à Kinshasa et au Kongo Central à travers le Cadre Permanent de concertation économique (CPCE), structure créée par le Chef de l'État, à examiner les problèmes posés par les opérateurs économiques en vue d'y trouver des solutions durables.

La Minoterie de Matadi organise, en effet, deux principales activités. Elle transforme du blé en farine (froment, semoule, etc.). Elle a monté, pour ce faire, une usine de 27.000 m² ramifiée à deux lignes de 20 moulins chacune et d'une vingtaine de silo dont le célèbre silo jumbo d'une capacité de 15.000 tonnes.

La capacité totale de stockage de l'usine est de 31.000 tonnes. La minoterie produit 15.000 sacs de farine/jour. La société était la principale filiale de la Continental Milling Corporation de New York jusqu'en décembre

1992.

Selon certaines sources, les relations sont devenues un peu plus sulfureuses au fil des années, entre la Midema et l'État copropriétaire, à tel point que l'américain Seaboard, actionnaire majoritaire (51,43%) a monté une grande minoterie à l'autre rive du Pool Malebo au Congo-Brazza, précisément à Pointe-Noire.

Les autorités de Brazzaville ont, en effet, accordé un régime de faveur à Seaboard. Cette société pratiquerait, en fait, une politique de découragement et de limitation de l'importation de la farine. ;:

La Midema est une société d'économie mixte dont le capital social se répartit à raison de 51,43% pour le groupe américain Seaboard Corporation représenté par sa filiale Seaboard Overseas Limited, et 40% pour la RD Congo. Les 8, 57 % restant sont partagés entre privés.

Visite du 1^{er} ambassadeur du Consortium « Bomoko »

Monkole : Eric Mboma mesure l'impact social du CECFOR

La visite du Centre hospitalier Monkole a eu pour objectif de consolider et d'affirmer l'action de l'ambassadeur qui sera essentiellement de sensibiliser, à tous les niveaux, les personnes disposées à soutenir le progrès de la société congolaise et, plus particulièrement, des communautés démunies.

BIENVENU IPAN

En tant que premier ambassadeur de « Bomoko – United for Congo », Eric Mboma, qui est également Directeur général de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), a effectué, le vendredi 28 juillet 2017, sa première visite au Centre hospitalier Monkole si-

tué à Kinshasa, dans la commune de Mont-Ngafula.

Au cours de cette visite, le premier ambassadeur du Consortium Bomoko a notamment eu l'opportunité de se rendre à l'Institut supérieur en sciences infirmières (ISSI) et au CEFA (Centre de formation et d'appui sanitaire) qui sont, avec l'hôpital Monkole, les initiatives de l'Asbl dénommée Centre congolais de culture, de formation et de développement (CECFOR). Bomoko est un consortium d'Asbl CECFOR et AFEDI (Association africaine pour l'éducation et l'instruction), et a pour objectif de porter ces deux organisations (CECFOR et AFEDI) qui font la promotion du bien-être et de la dignité du Congolais dans ses aspects les plus délicats, à savoir la santé et l'éducation. Malgré ses



De G-D, M. Imwa, le DG du Centre hospitalier Monkole, M. Mboma, ambassadeur de « Bomoko » et M. Mukoka, VP de CECFOR

nombreuses obligations, M. Mboma s'est engagé à visiter ces initiatives afin de mieux comprendre le travail accompli au sein du CECFOR et son impact sur la société congolaise.

PROGRÈS SOCIAL

Cette première visite a eu pour objectif de consolider et d'affirmer l'action de l'ambassadeur qui sera essentiellement de sensibiliser, à tous les niveaux, les personnes disposées à soutenir le progrès de la société congolaise et, plus particulièrement, des communautés démunies.

Durant sa visite, M. Mboma a démontré son affection et son attachement à ses compatriotes en acceptant ce challenge qui est non des moindres. Comme il a su le dire lui-

même, « tout ceci ressemble à l'aspiration que je nourris... ne pas juste être quelqu'un qui bénéficie de la société mais quelqu'un qui sait donner aussi. Parfois, on peut donner de l'argent, d'autres fois de son temps et, dans certaines situations, on peut donner son cœur... ». En tant que premier ambassadeur, il devient officiellement le porte-parole du Consortium Bomoko.

Directeur général de l'ARCA depuis sa création, M. Mboma a longtemps été le directeur général de la Standard Bank. Fort de son expérience avec les sociétés locales et internationales, il représente l'idéal dans ce que pouvait espérer « Bomoko » pour sa visibilité, la sensibilisation et son action pour mieux aider les Congolais.



Photo de famille avec l'Asbl CECFOR

La RDC à la 67^{ème} session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique

VÉRON K.

Membre de la région africaine de l'Organisation mondiale de la santé, la République démocratique du Congo participera à la 67^{ème} session du comité régional de l'OMS pour l'Afrique. Compte tenu de l'importance de ces assises, la RDC sera certainement représentée par le ministre de la Santé publique ou un délégué de haut rang de ce ministère.

Pour cette année, c'est Victoria Falls, au Zimbabwe, qui abritera ces travaux du 28 août au 1^{er} septembre 2017.

Selon le communiqué du bureau régional de l'OMS pour l'Afrique basé à Brazzaville en République du Congo, cette réunion annuelle sera rehaussée de la présence de personnalités telles que le docteur Tedros Gebreyesus Adhanom, Matsheiso Moeti, respectivement directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique, ainsi que de hauts fonctionnaires de cet organisme, des représentants d'organismes des Nations unies, des organisations bilatérales et multilatérales, des organisations non gou-



vernementales et des hauts fonctionnaires des ministères de la santé. L'objectif de la réunion est d'examiner le travail de l'OMS et de définir les axes d'orientation concernant les actions proposées pour améliorer la santé des populations dans la région africaine.

LES POINTS MAJEURS

Dix points majeurs seront examinés au cours de cette réunion annuelle. Il s'agit du Règlement sanitaire international (2005) : examen du projet de plan quinquennal mondial visant à améliorer la préparation et la

riposte de la santé publique ; de la stratégie régionale pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la région africaine 2017-2021 ; des activités de l'OMS dans la région africaine : rapport de la direction régionale 2016-2021 ; cadre de mise en œuvre dans la région africaine ; de la stratégie mondiale pour éliminer les épidémies de fièvre jaune 2017-2026 : cadre de mise en œuvre dans la région africaine ; de la réduction des inégalités dans le domaine de la santé par l'action sur les déterminants sociaux ; du cadre d'édification des systèmes de santé pour assurer la couverture sanitaire universelle dans la région africaine dans le contexte des objectifs de développement durable ; du cadre de mise en œuvre de la stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030 dans la région africaine ; du cadre régional pour l'intégration des services essentiels de lutte contre les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires ; du rapport de situation sur la mise en œuvre de la Décennie d'action sur la sécurité routière dans la région africaine.



L'Ambassade des Etats-Unis en République
démocratique du Congo présente

ROBERT CURBEAM

astronaute de la NASA, à l'occasion d'une présentation publique

**CENTRE CULTUREL BOBOTO
KINSHASA
JEUDI 10 AOÛT 2017
18:00**

L'ENTRÉE EST GRATUITE

Application du taux budgétaire de 1 450 Fc fin août

L'Intersyndicale de l'Administration publique lance un dernier ultimatum au gouvernement

La vérification de l'application du taux budgétaire de 1450 Fc le dollar américain se fera au travers des listings de paie des agents et fonctionnaires de l'Etat du mois d'août, promet l'Intersyndicale nationale de l'Administration publique (INAP).

FLORENT N'LUNDA N'SILU

L'Intersyndicale nationale de l'Administration publique (INAP) lance au gouvernement un délai jusqu'au 15 août 2017 pour vérifier s'il a appliqué ou non le taux budgétaire de 1 450 francs congolais le dollar américain lors de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat le même mois. La vérification se fera au travers des listings de paie des agents et fonctionnaires de l'Etat du mois d'août.

Au cas où les listings de paie ne mentionneraient pas le taux budgétaire en question, à l'expiration de cette date, l'INAP va convoquer une assemblée plénière à l'attention de la base.

Cette rencontre, qui va se tenir à la « Place Golgotha » située devant le bâtiment administratif de la Fonction publique, va être déterminant pour



la suite à donner à l'acte posé par l'Exécutif national ; c'est-à-dire la base va décider s'il y a lieu ou non de déclencher la grève.

« L'INAP a décidé de ne plus s'asseoir à la table de négociation avec le gouvernement pour examiner l'application du taux budgétaire de 1450 francs congolais lors de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat », a hurlé le président de l'INAP qui s'appuie sur la décision du parlement allouant le taux de 1450 francs congolais le dollar américain lors de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat.

LES RELATIONS S'ANNONCENT ORAGEUSES

Le président de l'INAP rappelle que l'Assemblée nationale a fixé le taux budgétaire à 1450 Fc le dollar américain lors de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, lequel n'est pas négociable. C'est-à-dire il doit tout simplement être appliqué, surtout que la loi de finances pour l'exercice 2017 a été promulguée par le président de la République. Comme on peut s'en rendre compte, les relations entre le gouvernement et l'INAP s'annoncent orageuses. Et l'on craint que l'Admi-

nistration publique soit paralysée au cas où les agents et fonctionnaires de l'Etat mettraient à exécution leur menace de grève. En juillet dernier, avait annoncé le Premier ministre Bruno Tshibala, le taux budgétaire de 1450 Fc le dollar américain devait être inclus lors de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat. Mais, a-t-on constaté, rien n'a été fait dans ce sens lors de la paie du mois. Cela a suscité des remous parmi les bénéficiaires qui avaient été calmés par l'INAP. Celle-ci privilégiait le dialogue avec le gouvernement pour trouver une solution à ce problème.

De son côté, le Collectif des syndicats de l'Administration publique a donné un mot d'ordre de grève qui avait été suivi par certains agents et fonctionnaires de l'Etat. Le mot d'ordre a fini par être suspendu pour privilégier, à l'instar de l'INAP, le dialogue avec le gouvernement.

Lequel s'est terminé sans qu'il ait une décision coulée par écrit par les deux parties. On a assisté simplement à un chapelet de bonnes intentions, c'est-à-dire voir le taux budgétaire de 1 450 Fc le dollar américain être appliqué à partir de la paie du mois d'août 2017.

Education : le gouvernement appelé à appuyer le rattrapage scolaire des jeunes et adultes

PITSHOU MULUMBA

L'appel lancé au gouvernement pour appuyer le rattrapage scolaire est de M. l'abbé Paul-Augustin Madimba, initiateur d'une école de rattrapage scolaire pour jeunes et adultes dans la commune de Gombe, à Kinshasa.

Au cours d'un entretien lundi 7 août, M. l'abbé Madimba, qui est actuellement curé de la paroisse Sainte Angèle, à Mpassa, dans la périphérie de Kinshasa, a émis le vœu de voir ce projet s'étendre sur toute l'étendue du territoire national avec l'appui de l'Etat. « C'est la demande que nous adressons aux décideurs du pays. Ils doivent se soucier de la réinsertion de ceux-là qui ont arrêté les études à cause de la guerre ou des affres que le pays a connues depuis les années 90 », a-t-il indiqué.

L'objectif poursuivi dans la création de l'école de récupération pour jeunes et adultes, a fait savoir M. l'abbé Madimba, est d'offrir la possibilité de formation à une frange importante de la population qui se retrouve notamment dans la rue ou qui a manqué de possibilité de faire des études de manière classique. « Nous avons jugé bon de lui donner la possibilité de reprendre des études dans une structure formelle pour l'aider à obtenir son diplôme d'Etat, pourquoi ne pas lui donner l'opportunité de ré-



ver de faire l'université comme tous les autres », a-t-il déclaré.

Le projet a vu le jour en 2005 avec toutes les autorisations obtenues du ministère de l'EPSP. Dès le début, un engouement a été observé avec des femmes. « Je pensais avoir plus d'hommes ou des jeunes gens d'un certain âge. A ma grande surprise, c'était plus de femmes en grande partie qui venaient de l'Est de la République. En ce moment-là, j'avais compris que c'était les femmes et filles

qui avaient fui la guerre et que beaucoup avaient suspendu des études à cause de ces affres. Et c'est comme cela qu'en apprenant cette initiative, elles ont été intéressées. Dans le lot, nous avons également eu certains fonctionnaires de l'Etat et de l'armée, sans formation scolaire, ce qui les empêche de gravir des échelons. Les épouses de certaines personnalités haut placées dans l'armée comme dans l'administration sont également venues vers nous », a com-

menté M. l'abbé.

LOCALISATION DE L'ÉCOLE, UN ATOUT

Et de poursuivre : « L'exemple le plus frappant est celui d'une femme et de sa fille qui ont commencé depuis la 3^{ème} et ont terminé l'année passée. Cela a suscité de l'engouement parmi ceux qui étaient intéressés par notre action. Nous espérons d'ailleurs avec la localisation de l'école qui se retrouve à un endroit stratégique, cela peut faciliter la tâche aux fonctionnaires qui le souhaitent. Tout ceci s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions sociales de la femme. A côté de la femme, il y a des enfants ainsi que toutes personnes soucieuses de se rattraper pour préparer son avenir ».

Pour rappel, l'école de récupération pour jeunes et adultes est à sa 12^{ème} promotion. C'est depuis la 6^{ème} promotion, qu'elle a été implantée à l'enceinte de l'Athénée de la Gombe, avec des conditions d'admission simples.

L'adulte qui n'a jamais été sur le banc de l'école est pris pour un cycle de 3 ans afin qu'il se soumette au Tenafep. Celui qui a déjà commencé les études secondaires n'a qu'à présenter un document qu'il atteste, à défaut qu'il nous dise le niveau où il a arrêté ses études pour qu'on le remettre à niveau.

Journée africaine de la Décentralisation : les jeunes appelés à s'impliquer dans la gouvernance locale

Favoriser l'émergence de la gouvernance locale avec des jeunes, c'est le vœu émis par le ministre d'Etat, ministre de la Décentralisation et réformes institutionnelles, dans le but d'enclencher le développement à partir de la base.

PITSHOU MULUMBA

Des jeunes des partis politiques, toutes tendances confondues, des confessions religieuses et des étudiants ont été conviés, hier mercredi 9 août, à une conférence organisée au salon Bleu de l'immeuble du gouvernement par le ministre d'Etat, ministre de la Décentralisation et réformes institutionnelles Azarias Ruberwa, en marge de la célébration de la Journée africaine de la Décentralisation.

Le rendez-vous riche en exposé autour du thème de la célébration, à savoir : « *Egalité des chances, autonomisation socio-économique et participation des jeunes à la gouvernance locale et au développement local en Afrique* », a permis aux participants de cerner le lien entre la décentralisation et le développement.

A cet effet, le ministre d'Etat Ruberwa a présenté le Nigeria et l'Afrique du Sud, deux premières économies africaines, tout comme l'Allemagne et la Suisse en Europe et les Etats-Unis d'Amérique, comme des exemples de la décentralisation. « *L'Afrique croit en cette valeur comme vecteur de développement à partir de la base* », a-t-il souligné avant de faire voir que tout est question de changement de mentalité et de formation. « *La plus grande richesse de l'Afrique, c'est sa jeunesse* », a fait savoir le ministre d'Etat.



La jeunesse, un atout pour la RDC. (Photo radiokapi.net)

AFFICHER UN COMPORTEMENT POLITIQUE CORRECT

La jeunesse, un atout pour l'Afrique. Cette réalité vaut également pour la RDC. Ainsi, Azarias Ruberwa convie les jeunes congolais à s'enrôler massivement, à voter quand ce sera le temps et à se porter candidat. Et face aux tumultes politiques qui s'observent, le ministre de l'Etat en charge de la Décentralisation appelle tout un chacun à attendre le calendrier électoral que va publier la Céni. « *Les jeunes doivent avoir un comportement politique correct sans vexer*

dans les extrêmes », a-t-il appelé.

De son côté, la ministre de la Jeunesse et initiation à la nouvelle citoyenneté, Maguy Kiala, parmi les intervenants, a fait un plaidoyer pour l'ouverture des opportunités d'emploi aux jeunes. Ce qui implique l'émergence de la gouvernance locale avec eux. En même temps, elle a tenu à ce que les jeunes de la RDC intègrent des valeurs qui accompagnent la citoyenneté.

Avec la mondialisation, le professeur Pierre Kasengedia Motumbe a entretenu les participants sur l'éco-

nomie numérique : moteur du progrès socio-économique des jeunes en Afrique. Son exposé captivant a permis de faire voir l'importance des TIC dans un développement beaucoup plus rapide.

L'intérêt pour la RDC sera de mieux adopter les TIC afin d'en faire des productions et ne pas rester de simples utilisateurs. L'ensemble des acteurs présents au rendez-vous, notamment les parlementaires et membres du gouvernement, ont été invités à investir dans l'entrepreneuriat des jeunes.

L'Afrique en bonne place dans le dernier rapport de la cellule antiblanchiment Tracfin

Deux des affaires marquantes évoquées dans le dernier rapport de la cellule chargée de lutter contre la criminalité financière, publié fin juillet, ont directement trait à l'Afrique.

Blanchiment d'argent au casino, trafic de stupéfiants, corruption et trafic d'influence d'élus locaux, escroquerie en bande organisée... L'année 2016 aura été dense pour la cellule antiblanchiment française Tracfin, selon son dernier rapport annuel rendu public fin juillet.

La cellule chargée de lutter contre la criminalité financière y fait état d'une croissance très importante « +43% » des informations qui lui sont transmises, la hausse la plus importante depuis la création de la cellule au sein du ministère français de l'économie en 1990.

Parmi les professionnels tenus de déclarer à Tracfin les sommes dont ils soupçonnent qu'elles proviennent d'une infraction, des banques, des

assureurs, des sociétés d'investissement, des bureaux de change, des notaires, des experts-comptables. Pour la plupart, ils signalent des soupçons de financement du terrorisme, de fraudes fiscale, douanière ou sociale.

ACHATS DE BIENS IMMOBILIERS ET TRAFIC DE VOITURES VOLÉES

Deux des neuf affaires marquantes évoquées dans le dernier rapport annuel de Tracfin, quoique toutes anonymisées, concernent directement le continent. La première concerne un homme d'affaires intervenant en tant qu'intermédiaire et entrepreneur dans des pays d'Afrique de l'Ouest, dont on apprend qu'il s'agit d'une personne politiquement exposée déjà connue des services de douanes pour avoir introduit en France 113 000 euros en numéraire sans procéder à une déclaration en

douane, alors que celle-ci est obligatoire dès l'introduction d'une somme supérieure ou égale à 10 000 euros.

« En France, il a créé une SCI [Société civile immobilière], qui a acquis deux biens immobiliers en Île-de-France pour un montant total de plus de 10 millions d'euros, depuis des comptes africains et via des comptes américains et allemands. Il a également acheté de nombreuses œuvres d'art, dont plus de 1,3 M€ ont été payées en espèces », indique le document.

Le second cas a trait à des dépôts d'espèces très importants (15 millions d'euros sur 33 mois) sur les comptes de trois sociétés exerçant dans le domaine du commerce de véhicules d'occasion. Or, poursuit le rapport, « sous couvert de fausses factures, ces sociétés pourraient avoir facilité l'exportation de véhicules usagés, voire de véhicules volés ». A fortiori, notent les agents de Tracfin, « il

n'est pas exclu que ces dépôts d'espèces opérés en France fassent partie d'un réseau de compensation avec des opérations financières réalisées en Afrique ».

337 MILLIARDS D'EUROS BLANCHIS CHAQUE ANNÉE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans ces deux dossiers, Tracfin a transmis ses conclusions aux procureurs de la République compétents.

En 2010, Tracfin avait signé plusieurs accords administratifs avec quatre des pays membres du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (Giaba) – le Sénégal, le Togo, le Bénin et le Mali. Le Giaba, mis sur pied en 2000 par la Ceadao, estimait en 2011 que le blanchiment d'argent atteignait 337 milliards d'euros par an en Afrique de l'ouest.

La GSMA préconise aux États d'ouvrir les réseaux mobiles à la concurrence

Le modèle de réseau de gros unique doit encore faire ses preuves, alors que la concurrence inter-réseau a déjà démontré qu'elle permettait une croissance durable et une innovation inégalée.

La GSMA, l'association regroupant les acteurs de la téléphonie mobile dans le monde entier, a présenté, le mercredi 9 août 2017, les conclusions d'un nouveau rapport intitulé «Wholesale Open Access Networks», qui s'intéresse à la performance du modèle de réseau de gros unique (WOAN ou SWN), dans cinq marchés différents: Kenya, Mexique, Russie, Rwanda et Afrique du Sud. Le rapport, qui fait suite à une étude de 2014 ayant évalué le potentiel économique de la mise en place de tels réseaux, indique que dans les pays étudiés, seul un réseau unique a été déployé et que tous les autres marchés font les frais d'une progression ralentie et de lancements reportés et/ou annulés. « Les décideurs politiques des pays envisageant d'adopter un modèle de réseau de gros unique pour les services 4G pourraient penser qu'ils obtiendront une meilleure couverture qu'avec des modèles qui s'appuient sur la concurrence entre les réseaux. Le rapport publié aujourd'hui démontre toutefois que cela n'est pas le cas », déclare John Giusti, responsable des affaires réglementaires à la GSMA. « Nous avons

constaté que la concurrence au sein des réseaux débouche sur une couverture plus rapide et plus étendue, et les exemples mis en avant dans le rapport suggèrent qu'il y a peu de raisons de penser qu'un réseau unique y parvienne. »

Les décideurs politiques favorisent depuis des dizaines d'années une structure concurrentielle, attribuant l'utilisation du réseau à un nombre limité d'opérateurs mobiles, généralement sous propriété privée. Cette approche a permis une croissance et une innovation sans précédent dans les services mobiles. L'industrie a déjà connecté plus de 5 milliards de personnes à l'échelle mondiale, notamment 3,8 milliards dans les pays en voie de développement, fournissant un accès à des outils et à des applications qui permettent de relever toute une variété de défis socio-économiques. Pour accroître la couverture des réseaux, les opérateurs mobiles cherchent d'ores et déjà des moyens d'équilibrer la concurrence avec une coopération dans les investissements d'infrastructure, grâce à

la participation volontaire à des accords de partage des infrastructures. Ils explorent également de nouveaux modèles commerciaux avec des tiers pour partager les coûts et les risques liés aux investissements dans les zones rurales et éloignées. Les avantages de la concurrence entre réseaux ne se limitent pas à la couverture. L'innovation est un élément clef de la création de valeur pour les consommateurs au niveau national, et elle est rendue possible par la concurrence entre les réseaux, la prestation des services offerts et les appareils en vente.

« Nous craignons qu'une transition vers des réseaux de gros uniques se fera au détriment du consommateur. L'histoire nous a appris que les monopoles de réseau débouchent généralement sur des prix élevés et sur une réduction des investissements en infrastructure », poursuit M. Giusti. « C'est dans cette optique que nous invitons les gouvernements qui cherchent à mettre en place des réseaux uniques à plutôt soutenir les opérateurs mobiles à conclure des accords

volontaires de partage des infrastructures, et à instaurer des méthodes d'attribution du spectre favorables au marché, en utilisant des conditions de licence adaptées pour développer les services mobiles et optimiser la couverture dans les zones moins desservies. »

À PROPOS DE LA GSMA

La GSMA représente les intérêts des opérateurs de téléphonie mobile dans le monde entier. Elle rassemble près de 800 opérateurs et plus de 300 sociétés appartenant à l'écosystème mobile élargi, dont des fabricants de téléphones et d'appareils, des éditeurs de logiciels, des fournisseurs d'équipements, des sociétés Internet et des organismes œuvrant dans des secteurs d'activité connexes. La GSMA produit également des événements phares du secteur, tels le Mobile World Congress, le Mobile World Congress Shanghai, le Mobile World Congress Americas et les conférences de la série Mobile 360. Service presse GSMA pressoffice@gsma.com

Contexte économique et social : les banques cotées sur le JSE affichent une solide santé

Le secteur bancaire, dans son ensemble, continue d'être un investissement rentable pour les investisseurs du Johannesburg Stock

Exchange. Malgré une conjoncture marquée par des hauts, mais surtout des bas, les 7 banques cotées sur ce marché financier, et dont la capitalisation boursière globale, au 8 août 2017, était de 1009 milliards de Rands (76,7 milliards \$) ont affiché globalement de solides rendements, à l'exception de quelques-unes.

Des banques demeurées globalement rentables sur les trois dernières années, la plus performante d'entre elles est sans conteste, Capitec Bank, la plus importante banque de détail du secteur en Afrique du sud, par le nombre de ses clients. Elle affiche un rendement positif de 29,4%. Vient ensuite Firstrand, le plus gros groupe bancaire sud-africain et africain, de par la capitalisation boursière (23,18 milliards \$), qui affiche un rendement triennal de 25,22%. RMB Holdings (+17,9%), Standard Bank, première banque africaine sur le volume des actifs, pointe en quatrième place, avec un rendement de 14,9% sur trois ans.

Le top cinq est bouclé par Finbond, qui est aussi la plus petite des capitalisations bancaires sur le JSE.

En revanche, des groupes importants comme Barclays Africa et Nedbank affichent des rendements négatifs respectifs de -2,87% et -10,5%. Mais on notera que toutes ces banques ont connu un regain d'intérêt des investisseurs sur les 30 derniers jours, car toutes affichent une performance boursière positive.

UN CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE TRÈS MITIGÉE

Cette nouvelle embellie survient alors les indicateurs macroéconomiques et sociopolitiques demeurent

assez préoccupants. Si la balance extérieure demeure largement positive assurant une certaine stabilité extérieure de l'Afrique du sud, cette information cache une double vérité, c'est qu'elle est la combinaison d'une baisse des importations, mais intègre aussi une baisse des exportations, à périodes comparables. Par ailleurs, les conditions de l'emploi ne sont pas positives. Le taux de chômage était 27,7% au terme du mois de juillet, un niveau qui reste un record des 14 dernières années. Les perspectives ne sont pas plus reluisantes. Le secteur minier, un des plus importants en Afrique du sud, prévoit de nouveaux plans sociaux, alors que les entreprises souhaitent réduire leurs charges et optimiser leurs trésoreries, pour rembourser les créanciers. Dans le seul secteur de l'or, on annonce des risques sur près de 21 000 emplois. Une détérioration continue des emplois pourrait selon certains analystes, faire accroître les risques de créances douteuses directes de la part de petits clients, et indirectes à travers les grands groupes de productions de biens et services de consommation, dont la pression sur les chiffres d'affaires, laisserait peu de marge pour financer leur endettement.

Pour certains observateurs, cette résistance des banques cotées sud-africaines s'explique en partie, par le niveau de maturité du marché des capitaux dans ce pays, qui permet à ces institutions d'être diversifiées. Aussi, l'économie sud-africaine se finance facilement en monnaie locale, et cela donne des marges de flexibilité, sur les coûts financiers notamment. Enfin certaines de ces banques se sont exportées à l'international, où les environnements sont différents.

Communiqué Nécrologique

L'Association des Vendeurs des Journaux du Congo, en sigle A.V.J.C.O., a la profonde douleur de vous annoncer la mort inopinée de son membre:



LUKOMBO PEZO ARNOLD,
communément appelé
MUNDELE,

mort survenue le samedi 29 juillet 2017 des suites d'une courte maladie. Voici le programme des obsèques:

- **Samedi 12 août 2017** : Levée du corps de la morgue du Camp Lieutenant-Colonel Kokolo et sera exposé dans la salle «**LA SOURCE**», sise avenue Bayombe dans la Commune de Selembao, Réf Arrêt : Bonbon Sucré, derrière la prison centrale de Makala.

- **Dimanche 13 août 2017** : Enterrement au cimetière de Benseke Futi.

Ce communiqué tient lieu de faire-part.

Pour l'A.V.J.CO.
LUBAKI LUKOKI
Tél. : +243817177761

Présidentielle Kenyane : l'opposition conteste les résultats

L'élection présidentielle donne une large avance au président sortant Uhuru Kenyatta. Mais, l'opposition dénonce la fraude et conteste les résultats.

L'opposition kényane a affirmé le mercredi que les résultats de l'élection présidentielle donnant une large avance au président sortant Uhuru Kenyatta avaient été truqués par des pirates informatiques ayant réussi à prendre le contrôle du système électronique de collecte des résultats.

« L'élection kényane 2017 est une fraude et le piratage a affecté la crédibilité de cette élection. Ces résultats sont faux, c'est une imposture », a accusé lors d'une conférence de presse Raila Odinga, le candidat de la coalition d'opposition Nasa.

M. Odinga a précisé que mardi, en début d'après-midi, des pirates avaient accédé au système électronique de la Commission électorale (IEBC), en utilisant les codes d'accès de Chris Msando, responsable informatique de l'IEBC, dont le corps avait été retrouvé une semaine avant le scrutin, portant des traces de torture.

M. Odinga a affirmé que ces pirates avaient créé «des erreurs» dans les serveurs de l'IEBC, téléchargeant un algorithme qui aurait permis d'accroître artificiellement le score de M. Kenyatta et de créer un

écart automatique de 11 points avec le score de M. Odinga à chaque actualisation des résultats.

Selon le leader de l'opposition, les pirates ont trouvé le moyen d'ajouter ou enlever tout ce qu'ils souhaitent dans la base de données de l'IEBC.

Toujours d'après lui, ils ont aussi désactivé le système de synchronisation qui garantissait que les résultats remontés des bureaux de vote soient retranscrits automatiquement dans le système électronique.

A l'appui de ses accusations, M. Odinga a publié le registre, en langage informatique codé, des différentes opérations effectuées mardi sur le système informatique de l'IEBC, censé accréditer ses dires. « Cette attaque contre la démocratie a affecté les résultats de l'élection dans les 47 comtés », a accusé l'ancien Premier ministre. Il a dénoncé une « tentative osée d'enlever aux Kényans leur pouvoir de choisir leurs dirigeants » et une « fraude d'une monumentale gravité ».

Selon les résultats publiés mercredi matin par l'IEBC, portant sur plus de 90% des bureaux de vote, M. Kenyatta était crédité de 54,41% des suffrages, contre 44,72% pour M. Odinga, sur un total de 14,2 millions de votes comptabilisés. L'opposition a publié ses propres résultats, qui don-

nant M. Odinga en tête avec 8.452.134 voix, contre 7.846.528 pour M. Kenyatta.

Plus tôt dans la nuit, l'opposition avait déjà annoncé contester les résultats provisoires de l'élection. Elle avait alors reproché à l'IEBC de ne pas lui avoir communiqué les procès-verbaux susceptibles de corroborer les résultats transmis électroniquement et diffusés sur le site internet de la commission.

M. Odinga ne s'est pas étendu sur ce qu'allait être sa stratégie. Il a simplement appelé les gens « à rester calmes ». « Je ne contrôle pas le peuple », a-t-il toutefois ajouté.

Vétéran de la politique kényane et candidat pour la quatrième fois à la présidentielle, M. Odinga avait déjà crié à la fraude en 2007 à l'annonce de la réélection du président Mwai Kibaki.

Le Kenya avait alors plongé dans deux mois de violences politico-ethniques et de répression policière, qui avaient fait au moins 1.100 morts et plus de 600.000 déplacés.

En 2013, M. Odinga avait dénoncé des fraudes après la victoire dès le premier tour de M. Kenyatta, en s'appuyant sur la faillite du système électronique. Il avait saisi la Cour suprême, qui avait tout de même validé les résultats.

AFP/LP

RCA : les conflits armés à la base de 45 morts depuis juillet, 7000 nouveaux réfugiés

Atuées dans des violences entre groupes armés en Centrafrique depuis début juillet et 7.000 se sont réfugiées au Cameroun, a appris l'AFP mardi de sources concordantes.

Des violences qui, selon une déclaration lundi d'un responsable de l'ONU, sont « des signes avant-coureurs de génocide ».

Un décompte de l'agence humanitaire des Nations unies (Ocha) mardi fait état de « 24 décès » à Batangafo (nord-ouest) et « une dizaine » dans un village à sept kilomètres d'Alindao (sud) après des affrontements entre groupes armés survenus fin juillet et début août.

D'autres combats à Ngaoundaye, à la frontière avec le Cameroun et le Tchad, ont par ailleurs fait au moins une dizaine de morts et forcé près de 7.000 personnes à fuir, entre le 7 et le 10 juillet, a appris l'AFP mardi de sources concordantes.

« Nous avons recensé 6.885 personnes (venues de Centrafrique) à Mbaïbom (au Cameroun) arrivés depuis la semaine du 10 juillet. Parmi eux, beaucoup sont en mauvaise santé et beaucoup d'enfants malnutris », a déclaré mardi à l'AFP Alexandre Sarr, chef de mission du Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU (UNHCR), à Meiganga, au Ca-

meroun.

Plus de 450.000 personnes sur les 4,5 millions de Centrafricains ont déjà fui vers l'étranger, au Tchad, au Cameroun, en République Démocratique du Congo (RDC) et au Congo, principalement.

Les combats entre groupes armés centrafricains opposent principalement anti-Balaka pro-chrétiens et factions de l'ex-Séléka affirmant défendre la minorité musulmane qui, après s'être opposés dès 2013, s'affrontent aujourd'hui localement pour le contrôle des ressources et de zones d'influence.

« Il y a eu des accrochages entre mes hommes et les anti-balaka. Ils sont venus (nous) attaquer. De mon côté le bilan, c'est deux morts et trois blessés. Mais de l'autre côté, il y a eu 11 morts, et d'autres qui ont été évacués par leurs hommes sur le terrain », a affirmé à l'AFP le « général » Mahamat Bahar, chef local de la faction ex-Séléka MPC, du chef de guerre Mahamat Al Khatim.

« Au moins 10 personnes ont été tuées » dans les combats à Ngaoundaye, confirme Bernard Dilla, député de la région de l'Ouham-Pendé (nord-ouest), tout comme plusieurs habitants joints au téléphone par l'AFP depuis Bangui.

La Mission des Nations unies en

Centrafrique (MINUSCA) explique « disposer d'une patrouille » à Ngaoundaye et « accompagner la situation », sans donner plus de précisions ni de bilan.

« Les exactions sont commises au jour le jour, et devant les soldats onusiens du contingent bangladais qui ne réagissent même pas », explique quant à lui Michel Gnyélé, un habitant de Ngaoundaye joint par un correspondant de l'AFP.

« Les signes avant-coureurs de génocide sont là », a déclaré lundi le secrétaire général adjoint de l'ONU pour les Affaires humanitaires, Stephen O'Brien, à New York, rendant compte à l'ONU de récents voyages en Centrafrique et en République démocratique du Congo.

La Centrafrique peine à sortir du conflit entamé avec le renversement en 2013 du président Bozizé par l'ex-Séléka, entraînant une contre-offensive des anti-Balaka. L'intervention militaire de la France (opération Sangaris, 2013-2016) et le déploiement de la Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca, 12.500 hommes) ont considérablement réduit les violences, qui ont progressivement repris après le départ de Sangaris.

AFP/LP

Côte d'Ivoire: 20 personnes s'évadent du palais de justice d'Abidjan

Vingt personnes se sont évadées mardi du palais de justice d'Abidjan, en plein centre-ville de la capitale économique ivoirienne, après avoir agressé des policiers, a annoncé le procureur de la république cité par l'AFP. « Dix (personnes) détenues et dix déférées » se sont évadées « aux environs de 11 heures » du matin, a déclaré le procureur Richard Christophe Adou dans un communiqué. « Des détenus, extraits de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan », qui étaient déférés au palais de justice, « ont agressé des agents de police (...) occasionnant ainsi l'évasion de 20 personnes », précise le communiqué.

Guinée-Bissau: la Cédéao et l'UE s'interrogent sur l'opération de recrutement de militaires

La Guinée-Bissau, qui traverse depuis plusieurs années une crise politique et financière profonde, vient de lancer une opération de recrutement de volontaires, a rapporté RFI. Cela fait 25 ans qu'une telle opération n'a pas eu lieu de manière officielle. Dans une armée jugée pléthorique, la Cédéao et l'Union européenne notamment s'interrogent sur les raisons de ce recrutement. Quelque 750 volontaires, âgés de 18 à 25 ans viennent d'être appelés sous le drapeau, suscitant du coup des interrogations sur les raisons d'une telle opération, alors que le pays traverse une crise financière et politique profonde.

Les Tunisiens tardent à s'inscrire sur les listes électorales

En Tunisie, dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales. Selon l'instance électorale, jusqu'à présent, trois millions de Tunisiens en âge de voter n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, soit un peu plus d'un quart de la population du pays, a constaté RFI. Depuis la fin du mois de juin, ils pouvaient le faire dans des centaines de bureaux installés à travers toute la Tunisie. Sans cela, impossible d'exprimer sa voix aux premières élections municipales organisées depuis la chute du dictateur Ben Ali en 2011. Un scrutin prévu à la fin de l'année. Mais les inscriptions se clôturent ce mercredi soir, et seules 460 000 personnes se sont déplacées jusqu'à maintenant.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Coordination de l'Étude du PPF-PEJAB
Le Coordonnateur

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS - FIRMES)
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)

SOLLICITATION DEMANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS INDIVIDUELS, UN(01) AGROECONOMISTE ET UN (01) SPECIALISTE EN CHAINE DE VALEURS AGRICOLES EN FAVEUR DU PEJAB.

AMI N° : 002/CC/ED-PAI/MINAGRI/SG/AGRI/2017
Secteur : Agriculture, Pêche et Elevage
Référence de l'accord de financement : N° DU DON: 2100155033118
N° d'Identification du Projet : P-CD-AA-009

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) s'engage à mettre en œuvre avec l'appui du Groupe la Banque Africaine de Développement (BAD), le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro Business (PEJAB).

L'intervention de la BAD s'inscrit dans le cadre du soutien aux efforts du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et d'autres partenaires pour promouvoir la création par les jeunes diplômés, d'entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses en vue de la réduction du chômage des jeunes dans la zone d'intervention, l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole dans la zone ciblée et l'amélioration de l'accès aux financements dans le secteur agricole pour les jeunes.

Pour ce faire, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo(RDC) a sollicité un prêt de 40 millions U.C. auprès de la BAD.

Une partie de ces fonds sera utilisée pour le recrutement de deux Consultants individuels (un (1) **agroéconomiste** et un (1) **spécialiste en chaînes de valeur agricoles** pour **réaliser les études d'opportunités d'affaires dans les chaînes de valeurs agricoles**, en vue de mettre à la disposition de ces jeunes et du PEJAB un document de référence qui susciterait des ambitions et faciliterait la mise en œuvre du projet. Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de Références et d'autres informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous

aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale, au bureau de Coordination de l'Étude du PPF-PEJAB, croisement des avenues Batetela x Boulevard du 30 juin, dans l'enceinte du Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au **plus tard le 28 Août 2017 à 13h00'** (heure locale de Kinshasa) et porter expressément la mention «**AMI N°006/CC/PPF-PEJAB/MINAGRI/SG/AGRI/7/2017** : Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro Business, **PEJAB**, en sigle.

Cellule de Coordination de l'Étude

À l'attention de : **Mr Christophe Arthur MAMPUYA LUVUANGU**,
Coordonnateur de la Cellule de Coordination du PPF-PEJAB ;
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Adresse: Croisement Boulevard du 30 juin x Avenue Batetela, dans l'enceinte du Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Kinshasa-RDC; Tel: (+243) 81 68 75 205 / (+243) 85 01 18 577
Email: mapedagp@yahoo.frou
ca.mampuya0711@gmail.com



République Démocratique du Congo



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Coordination de l'Étude du PPF-PEJAB
Le Coordonnateur

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS - FIRMES)
(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UN COORDONNATEUR, UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (RAF), UN RESPONSABLE EN PASSATION DE MARCHÉS (RPM) ET UN RESPONSABLE DE SUIVI-EVALUATION (RSE) POUR LE PROJET D'ENTREPRENARIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-BUSINESS, EN SIGLE PEJAB.

AMI N° : 002/CC/ED-PAI/MINAGRI/SG/AGRI/2017
Secteur : Agriculture, Pêche et Elevage
Référence de l'accord de financement : N° DU DON: 2100155033118
N° d'Identification du Projet : P-CD-AA-009

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) s'engage à mettre en œuvre avec l'appui du Groupe la Banque Africaine de Développement (BAD), le Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro Business (PEJAB).

L'intervention de la BAD s'inscrit dans le cadre du soutien aux efforts du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et d'autres partenaires pour promouvoir la création par les jeunes diplômés, d'entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses en vue de la réduction du chômage des jeunes dans la zone d'intervention, l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole dans la zone ciblée et l'amélioration de l'accès aux financements dans le secteur agricole pour les jeunes.

Pour ce faire, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo(RDC) a sollicité un prêt de 40 millions U.C. auprès de la BAD.

Sur ce montant, le Gouvernement a sollicité une avance de 800.000 U.C.dans le cadre de la préparation du Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro Business(**PEJAB**). Une partie de ces fonds sera utilisée pour le recrutement du Personnel Clé, à savoir un Coordonnateur National, un Responsable Administratif et Financier (**RAF**), un Responsable des Marchés (**RPM**) et un Responsable de Suivi-Evaluation (**RSE**). Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de Références et d'autres informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous

aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale, au bureau de Coordination de l'Étude du PPF-PEJAB, croisement des avenues Batetela x Boulevard du 30 juin, dans l'enceinte du Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage.

Les expressions d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous au **plus tard le 27 Aout 2017 à 13h00'** (heure locale de Kinshasa) et porter expressément la mention «**AMI N°005/CC/PPF-PEJAB/MINAGRI/SG/AGRI/7/2017** : Projet d'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro Business, **PEJAB**, en sigle.

Les Dossiers parvenus hors délais seront retournés à leurs auteurs.

Cellule de Coordination de l'Étude

À l'attention de : **Mr Christophe Arthur MAMPUYA LUVUANGU**, Coordonnateur
de la Cellule de Coordination du PPF-PEJAB ;
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Adresse: Croisement Boulevard du 30 juin x Avenue Batetela, dans l'enceinte du
Secrétariat Général à l'Agriculture, Pêche et Elevage
Kinshasa-RDC; Tel: (+243) 81 68 75 205 / (+243) 85 01 18 577
Email: mapedagp@yahoo.frou ca.mampuya0711@gmail.com



CHAN 2018 : les Léopards à Brazzaville pour y croiser les Diables Rouges

Les Léopards locaux de la RDC croisent leurs homologues congolais, le vendredi 11 août, à Kintélé, à Brazzaville. C'est en match aller des éliminatoires du CHAN 2018. Les Léopards séjournent déjà à Kintélé depuis le mardi 8 août.

ARMEL LANGANDA

C'est depuis le mardi 8 Août que les Léopards de la RDC ont pris d'assaut les rues de Congo-Brazzaville. C'est en prévision du match Congo - RDC, comptant pour la manche aller des éliminatoires du Championnat d'Afrique des nations CHAN « Kenya 2018 ».

Sur ce, le sélectionneur principal des Léopards locaux, Mwinyi Zahera, a rendu publique la liste de 23 Léopards retenus pour cette double confrontation. Les Congolais ont érigé leur quartier général dans la banlieue de Brazzaville, à Kintélé, non loin du stade de la Concorde qui accueillera la rencontre. Les deux équipes s'affrontent ce vendredi 11 août à partir de 15h30', heure locale.

Plusieurs entrées sont à signaler sur la liste de Mwinyi Zahera. Il y a notamment Arsène Zola de TP Mazembe, Kazadi Kasengu de DCMP,



Ngonda Muzinga Glody de l'AS V. Club, Djuma Shabani Wadol du FC Renaissance, Mande Lusiel de SM Sanga Balende, et tant d'autres.

Le coach compte sur les joueurs qui ont la compétition dans les jambes. La plupart, sont ceux qui se sont distingués au cours de la 22^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot). L'objectif pour le coach Zahera, c'est d'arracher une équipe compétitive capable de se mettre déjà

à l'abri avant la manche retour prévue une semaine plus tard, à Kinshasa.

L'équipe des locaux revient d'un stage au Maroc. Sur place au Maroc, les Léopards ont livré pas mal des matchs amicaux. Question de se préparer davantage pour se mettre à la hauteur de leurs adversaires. Face aux Diables Rouges, la bataille ne sera pas facile pour les Léopards bien que favoris.

La Liste des Léopards:

GARDIENS

Matampi Vumi Ley (TP Mazembe)
Kalambay Katembwe Auguy (SM Sanga Balende)
Lunanga Kyalemaniwa Jackson (OC Muungano/Léopards U-20)

DEFENSEURS

Bompunga Botuli Padoue (AS V.Club)
Kayembe Ndotoni Christian (DCMP)
Bangala Litombo Yannick (AS V.Club)
Mundeko Zatu Kevin (TP Mazembe)
Issama Mpeko Djo (TP Mazembe)
Amale Mukoko Dieumerici (DCMP)
Ngonda Muzinga Glody (AS V.Club)
Djuma Shabani Wadol (FC Renaissance)
Zola Kiaku Arsène (TP Mazembe)

MEDIATEURS

Mika Miche-Miche (TP Mazembe)
Gikanji Doxa-Doxa (DCMP)
Munganga Omba Nelson (AS V.Club)
Mozeviko Veko Joël (CS Don Bosco)
Mande Lusiel (SM Sanga Balende)

ATTAQUANTS

Ben Malango (TP Mazembe)
Makusu Mundele Jean-Marc (DCMP)
Vini Bongonga (DCMP)
Kazadi Kasengu (DCMP)
Meschak Elia (TP Mazembe)
Kanda-A-Mukok Déo (TP Mazembe).

CAN 2019 : Issa Hayatou tacle son successeur

Depuis sa défaite aux élections à la Présidence de la CAF (Confédération africaine de football) en mars dernier, on ne l'avait que très peu écouté. Issa Hayatou est sorti de son mutisme ce mardi à la sortie d'une audience avec le ministre en charge des Sports du Cameroun.

Au menu des discussions, l'organisation de la CAN 2019 au Cameroun. Une attribution faite au pays des Lions indomptables alors que Hayatou était encore en poste en 2014. L'ancien patron de la CAF répond à son successeur Ahmad qui a encore mis la pression ce week-end. « On ne peut pas dire que la CAF va retirer la CAN parce quand on a eu à retirer des Coupes aux gens c'est eux qui n'ont rien fait. Par exemple pour Madagascar, c'était au mois de janvier pour une compétition (ndlr: moins de 17 ans) qui devait se dérouler au mois de mai donc 4 mois avant le tournoi. Ici, il n'y a même pas eu d'inspection et on dit qu'on veut retirer », s'est étonné l'actuel Président du Conseil d'Administration de l'ANAFoot (Académie nationale du football).

« Je suis particulièrement surpris, car connaissant les rouages de la CAF. Il (Ahmad) est obligé de rester près de la logique et de la loi. Et d'après les entreprises qui sont chargées de construire, elles nous ont dit qu'elles seront prêtes au plus tard au mois de septembre 2018. Même si la CAN devait se jouer en janvier, on

serait prêt. Et aujourd'hui, la CAF a renvoyé l'organisation dans 6 mois. À l'heure où nous parlons, on a deux ans devant nous. On ne peut juger l'organisation de la CAN au Cameroun, l'insuffisance de la préparation deux ans avant l'événement. Je répète que la compétition a été retirée à Madagascar à 4 mois », a confirmé Hayatou.

Pour finir, l'ancien président intérimaire de la FIFA ne manque pas de tacle Ahmad: «A l'heure actuelle, le Cameroun a 5 stades et on ne parle pas de ceux qu'on est en train de construire. On pouvait organiser la CAN avec ces 5 stades. Ils sont là physiques dont 3 ultra neufs et 2 à rénover. Personne ne peut dire que le Cameroun n'a rien. On peut compter combien de pays en Afrique qui ont ce que nous avons là. Nous sommes en avance »

Le 2e vice-président de la CAF, Constant Omari soutient son patron en ces termes : «Les déclarations du président de la CAF étaient fondées sur des informations publiées par une certaine presse camerounaise. (...) Il a répondu par rapport aux informations en sa possession», a expliqué le Congolais au micro de la CRTV. «Il n'y a aucune décision prise au Comité exécutif de la CAF visant à retirer l'organisation de la CAN 2019 au Cameroun», a-t-il également rassuré.

LP/ATS

Linafoot : la FECOFA accorde sa clémence au FC Renaissance

ARMEL L

Bonne nouvelle pour les supporters du FC Renaissance du Congo. Plus question d'évoluer à l'Entente provinciale de football de Kinshasa (EPOFKIN). Les Oranges prendront bel et bien part à la 23^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot). Cette clémence a été accordée par la Fédération congolaise de football association (FECOFA), depuis le mardi 8 août 2017.

Pour rappel, le club de Kinshasa a été exclu du championnat national le 26 juin 2017. C'était suite au comportement antisportif des supports Oranges dans les installations sportives. Une décision qui devrait renvoyer immédiatement le FC Renaissance à la division inférieure de l'EPOFKIN.

Une situation qui a troublé le staff technique du club de Kinshasa. La FECOFA, organe suprême du football congolais, estime que le club pourra bénéficier d'une mesure de grâce. Elle maintient l'équipe de Mukuna à la Division I, la saison prochaine. Mais, le club devra signer un engagement de ne pas «retomber dans les mêmes erreurs».

Le président du club, Pascal Mukuna, remercie le président de la FECOFA, Constant Omari, et promet de bien encadrer ses supporters. Il a présenté les excuses au nom de tous les supporters à tout le monde. Il promet d'adopter un comportement civique et sportif lors de la prochaine

édition du championnat national.

ET LUPOPO ?

Dans le même chapitre des clubs exclus des compétitions nationales, il y a également le FC Saint Eloi Lupopo. Le club de Lubumbashi a été exclu de la Coupe du Congo, pour les mêmes causes reprochées au FC Renaissance.

Pour rappel, lors de la dernière édition de la Coupe du Congo de football, les supporters du club de Lubumbashi ont provoqués des troubles qui ont coûté chers au club.

Face à ce comportement antisportif, le comité d'organisation a pris la ferme décision d'exclure le club de Lubumbashi dans ses prochaines éditions. Une décision qui a été validée par la FECOFA.

Sans doute, les dirigeants du club de Lubumbashi vont saisir la FECOFA pour trouver gain de cause au contentieux qui les oppose aux instances officielles du football congolais? Une mesure de grâce qui devrait lui permettre de prendre part à la prochaine édition de la Coupe du Congo.

La décision réintégrant FC Renaissance au Championnat national de football vient de clore une polémique qui a failli entamer la crédibilité de la Linafoot, considérée à ce jour comme l'un des championnats les plus relevés de l'Afrique sub-saharienne. V.Club, Mazembe, DCMP... sont prévenus. FC Renaissance est de retour à l'élite.

Le Potentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N' Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thebo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

ÉDITÉ PAR

Groupe de presse MEDIA 7



Promotion de l'anglais : les USA inaugurent le bâtiment rénové d'«American corner» à Limete

American Corner de Limete est situé au quartier Funa, dans l'enceinte de la bibliothèque urbaine de Kinshasa. Les travaux de rénovation du bâtiment et son équipement sont estimés à deux millions USD.

BIENVENU IPAN

En plus du bâtiment situé dans l'enceinte de l'Université protestante du Congo (UPC), à Lingwala, American corner s'étend aussi à Limete-Funa, au sein de la Bibliothèque urbaine de Kinshasa. Le bâtiment rénové a été inauguré, le lundi 7 août 2017, en présence des officiels congolais et américains.

Le ministre provincial de la Culture, Ruffin Bayambudila, a représenté le gouverneur de la ville de Kinshasa à cette cérémonie. Il a procédé à la coupure du ruban symbolique inaugurant le bâtiment rénové.

Selon lui, il y a trois ans, jour pour jour, l'ambassadeur Swan et le gouverneur André Kimbuta inauguraient le bâtiment d'American Corner de Limete, scellant ainsi le partenariat entre l'ambassade des États-Unis d'Amérique et la ville de Kinshasa. Quelque temps après, le dynamisme



Le bâtiment de American Corner (Photo net)

de Kinshasa fait que le American Corner de Limete soit retenu comme le deuxième au monde. Cette rénovation, a-t-il précisé, va dans le cadre de la révolution de la modernité prônée par le chef de l'État.

Il remercie l'ambassade américaine pour cet outil précieux de connaissance et de travail mis à la disposition des Congolaises et Congolais. Il recommande aux bénéficiaires de bien le gérer en bon père de famille.

La représentante de l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en République démocratique du Congo, Mme Yollanda, a indiqué le but des Americans Corners qui est

notamment de vulgariser l'histoire américaine, promouvoir la langue de Shakespeare, en plus de programmes éducatifs et culturels qu'on y trouve. Les travaux de réhabilitation de ce bâtiment sont évalués à deux millions USD.

Pour sa part, le directeur de la Bibliothèque urbaine de Kinshasa a exprimé sa gratitude à l'endroit du gouvernement des États-Unis qui a financé les travaux de rénovation du bâtiment de la bibliothèque abritant American Corner de Limete. Il a rassuré à l'assistance que lui et son équipe sont déterminés à faire de l'American Corner un espace pilote de la RDC et de la sous-région de l'Afrique cen-

trale.

À l'issue de cette cérémonie inaugurale, l'assistance a été conviée à une visite guidée du bâtiment rénové d'American Corner de Limete.

Le programme American Corners est né en octobre 2000 en Russie, à l'initiative de l'ambassadeur James Collins. Aujourd'hui, il y a plus de 365 American Corners de par le monde. Les American corners, conçus comme des structures souples émanant des ambassades américaines, travaillent en partenariat avec les autorités et les institutions locales. Ils ont comme mission de mettre à la disposition du public « une information actualisée et fiable sur les États-Unis », dans les domaines de l'économie, de l'éducation et de la vie sociale. Dans l'esprit des créateurs de ce programme, il s'agit ainsi de « favoriser la compréhension mutuelle » entre les différentes cultures nationales et la culture américaine.

Chaque American Corner se présente comme un centre de documentation, proposant une bibliothèque, une médiathèque, des accès à Internet etc. Il propose aussi des conférences, des expositions et des cours de langue.

Fally Ipupa : «Je reviendrai bientôt avec un album purement rumba»

Ceux qui vous suivent depuis vos débuts, il y a vingt ans dans Talent latent, ont été surpris par ce dernier disque. Votre musique s'écarte beaucoup de la rumba. Avez-vous l'impression de vous occidentaliser ?

Fally Ipupa : ce que je fais aujourd'hui, c'est ce que j'appelle du tokooos, de la musique urbaine. Je ne m'adresse plus seulement à la cible fan de rumba et de musique africaine. J'ai élargi mon audience.

Vous pensez revenir à la rumba ?

D'abord il y a des titres comme « Jeudi soir », sur l'album, qui peuvent plaire aux amateurs. Ensuite, les fans peuvent se rassurer, je reviendrai bientôt avec un album purement rumba, le meilleur qu'ils aient entendu.

Comment s'est passée la



collaboration avec R. Kelly sur le titre « Nidja » ?

R. Kelly est un grand frère pour moi... Je l'ai rencontré il y a plus de sept ans. Nous avons accroché notamment parce que nous savions tous les deux chanter et jouer d'un ou de plusieurs instruments. Très rapidement, il est tombé amoureux de mon talent et m'a proposé de faire un pro-

jet avec lui.

Que vous a inspiré l'annulation de votre concert du 22 juin à La Cigale, à Paris ?

Pour moi, le préfet qui a décidé de cette annulation a mal estimé le danger que représentaient les manifestants. Mais j'ai reçu le soutien de la communauté congolaise, de la diaspora, qui voulait non seu-

lement soutenir ma musique, mais aussi aider le Congo

: tous les bénéfices du concert devaient être reversés à l'Unicef. Il y a de graves problèmes de malnutrition infantile dans le pays, notre peuple est en train de mourir, et c'est comme si ces personnes qui habitent aujourd'hui en Europe y étaient indifférentes.

Les combattants ne représentent pas toute la diaspora. Il y avait beaucoup de Congolais qui souhaitaient assister au concert, on ne les a pas forcés à prendre leur ticket... et la soirée affichait complet [la jauge de la salle compte 954 places]. Moi qui suis Congolais, je n'accepte pas cette violence, cette injustice, les insultes...

Il faut que nous arrêtons de nous faire du mal entre nous. Le Congolais ne doit plus combattre le Congolais.

JEUNE AFRIQUE

Appel de détresse de Mme Nsamba Tshimanga Fifi au Chef de l'Etat

Victime de trafic d'influence, Mme Nsamba Tshimanga Fifi croupit à la prison centrale de Makala. Tout son espoir réside désormais dans l'implication du chef de l'Etat dans son dossier.

Occupée et débaptisée «Cité des Anges», la parcelle située sur l'avenue du Haut Commandement dans la commune de la Gombe fait l'objet de querelle entre Mme Nsamba Tshimanga Fifi et le général Ondekane.

Selon Me Daniel Kabongo Nyembo, avocat-conseil de Mme Nsamba et la famille de cette dernière, le jugement rendu le 24 mars 2016 sur l'affaire inscrite sur RC 111.850 TGI/Gombe a condamné le général Ondekane, annulant son titre et le sommant au déguerpissement et aux dommages et intérêts.

LE CALVAIRE DE MME NSAMBA TSHIMANGA

Non content, le général est allé en appel et l'affaire sera inscrite à la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe

sous RCA 33097.

Selon les sources précitées, enlevée en plein culte à son Eglise de Bandalungwa, Mme Nsamba Tshimanga a été détenue pendant 5 jours à la DEMIAP pour être libérée après vérification des documents attestant qu'elle était réellement héritière et copropriétaire de la parcelle querellée. Et ce, suite à la lettre n°2.441.1/056/2014 du 23 avril 2014 du conservateur des Titres Immobiliers, Gracia Kavumvula, qui répondait à la RI n°1191/RI/7778/PG/WB/2014 d'autant plus qu'il ne s'agissait que d'un conflit parcelaire ne relevant pas de la compétence de la DEMIAP. Et surtout après s'être rendu compte de l'inexistence en droit congolais et de la fausseté du prétendu arrêt RMP. 44/AG du 26 septembre 1968 de la Cour Militaire qui aurait confisqué des parcelles de M. Tshimanga Stéphane.

N'étant toujours pas convaincu, le général établira une autorisation maritale à son épouse Mme Faila Georgette et au niveau du

tribunal de Grande Instance de Matete, il obtiendra un jugement par défaut sous RP 6448 au motif que Mme Nsamba et son aîné sont en association des malfaiteurs.

Recevant l'exploit de citation directe RP 6448 à leur domicile le 31 octobre 2016 après l'avis d'arrivée du 25 octobre 2016 à la poste de Bandalungwa, Mme Nsamba Tshimanga et son frère aîné Nsumpi Tshimanga Léonard constateront que l'audience avait déjà eu lieu le 26 septembre 2016 et que le jugement de condamnation avec arrestation immédiate était intervenu le 10 octobre 2016.

Bien que le jugement RP 6448 soit frappé d'opposition sous RP 6656/6448 du TGI/Matete, le couple Ondekane s'imposera et, depuis le 20 février 2017, Mme Nsamba se trouve aux arrêts. Malade et transférée pour des soins à l'hôpital de Kintambo en date du 21 mai 2017, elle sera ramenée à la prison le 20 juillet 2017 sans l'avis du médecin traitant. Mme Nsamba se trouve la seule femme ren-

trée d'elle-même à la prison de Makala après l'avènement du 17 mai 2017.

A chaque demande de liberté provisoire, elle est victime de caprices judiciaires, de trafic d'influence, et d'ordres intempestifs. On constate des refus en série non motivés, des ordonnances hors délai légal, des déports et accrochages à la barre, du TGI/Matete, via la Cour d'Appel de Matete, jusqu'à la Cour Suprême de Justice.

Actuellement, Mme Nsamba Tshimanga a, sous RP 6.395 TGI/Matete, sollicité l'interprétation du jugement RP 6448 pour correction des erreurs matérielles.

Ne pouvant plus de ce calvaire injuste, elle et sa famille lancent un cri de détresse et implorent l'implication du Chef de l'Etat pour sa libération et pour que soit dite une justice indépendante devant faire cesser la confiscation injuste basée sur un inexistant et faux arrêt RMP 44/AG.

LP

APOSTROPHE

Pont souverain

BEN CLET



Ils datent, pour la plupart, de l'époque coloniale. On peut donc pardonner la témérité de ces bons vieux ponts qui, pour protester contre la négligence dont ils sont victimes, ont décidé de s'effondrer à tour de rôle. Ça ne pouvait qu'arriver.

Rien qu'en juillet 2017, le gouvernement central a été alerté par les province(ttes), appelant à des secours d'urgence. Explication : le pont sur la rivière Lubilanji, dans le Haut-Lomami, venait de s'effondrer. Comme dopé par l'effet domino, le pont sur la rivière Libala, à 85 km de Businga, dans le Nord-Ubangi, a suivi le mouvement.

Un peu auparavant, le pont Lindi à Bafwasende (ex-province Orientale) s'était écroulé à cause de la surcharge des véhicules qui l'empruntent. De son côté, le pont Semliki, dans le Nord-Kivu, avait, lui aussi, rouspété contre la maltraitance.

Retour dans l'ex-Katanga où, en août 2014, le pont Lukushi 1 dans le territoire de Manono, à 450 km au Sud-Ouest de Kalemie, s'était écroulé... faute d'un moindre check-up. Ça, c'est un complot contre la République. Contre son Autorité morale. Le PGR et l'ANR doivent investiguer.

Mais la conclusion est d'avance connue. Les enquêtes «à diligenter» démontreront que «tous les Congolais autoproclamés héritiers de Léopold II, n'ont fait, de 1960 à 2017, que privatiser le trésor public pour s'offrir un pied-à-terre en Europe, au Canada ou en Afrique du Sud».

Face à l'hostilité des officiels contre les ponts, on ne peut qu'enregistrer leur effondrement régulier ; l'interruption du trafic entre diverses localités ; la rareté des produits de première nécessité sur le marché ; la hausse des prix. C'est ça le prix d'une souveraineté incantatoire.

Le dernier test de missile par Pyongyang pourrait lui coûter cher

MATSHI/LE FIGARO.FR

Déjà, selon Le Figaro, la représentante américaine à l'ONU, Nikki Haley, a fait état de progrès, fin juillet, dans les discussions avec la Chine pour imposer de nouvelles sanctions «assez dures» à la Corée du Nord après son premier test de missile intercontinental.

Ce second test était déjà en en préparation et connue, avait par ailleurs indiqué un responsable du Pentagone.

Raison pour laquelle les Etats-Unis négocient depuis trois semaines sur ce dossier avec la Chine, le seul allié de Pyongyang.

«Je pense que nous faisons des progrès», a déclaré l'ambassadrice à des journalistes. «Je pense que nous avançons. Nous n'allons pas aussi vite que nous le souhaiterions mais ces sanctions sont assez dures et donc je pense que cela mérite que l'on y réfléchisse», a-t-elle ajouté.

Elle s'est montrée «satisfait» de la réponse de la Chine. «Nous attendions de savoir si ce serait faible ou fort et je crois qu'ils ont montré qu'ils prennent cela au sérieux», a déclaré l'ambassa-

drice.

La crise liée au programme nucléaire nord-coréen s'est accrue avec le premier test de missile balistique intercontinental (ICBM) par Pyongyang, le 4 juillet dernier.

Ce succès technologique rapproche le régime reclus de la réalisation de son objectif, qui est en mesure de menacer le territoire continental américain du feu nucléaire.

Un responsable américain de la défense avait dit avoir détecté des préparatifs pour un nouveau lancement de missile, possiblement un engin balistique intercontinental. «Ils mijotent quelque chose», avait souligné un autre responsable sous couvert d'anonymat.

Le premier responsable estimait, avec raison, qu'un lancement pourrait avoir lieu le 27 juillet dernier, date de l'armistice entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Il avait estimé que si lancement il y avait, il s'agirait soit d'un missile à portée intermédiaire, soit d'un missile intercontinental connu sous le nom de KN-20 ou Hwasong-14.

CORÉE DU NORD : UNE MENACE «SÉRIEUSE»

Le président américain

Donald- Trump et le Premier ministre japonais Shinzo Abe ont jugé que le programme de missiles de la Corée du Nord représente une menace «sérieuse et grandissante», selon un communiqué de la Maison Blanche.

Lors d'un entretien téléphonique portant sur le tir d'un missile intercontinental le mois dernier par Pyongyang, les deux dirigeants se sont entendus sur le fait que «la Corée du Nord représente une menace directe sérieuse et grandissante pour les Etats-Unis, le Japon, la République de Corée (Corée du Sud, nldr) et d'autres pays proches et lointains», selon le communiqué.

«RESPONSABILITÉ SPECIALE»

Selon des experts, ce test était plus puissant que le premier du genre, réalisé le 4 juillet. Ils considèrent dorénavant que les missiles nord-coréens peuvent théoriquement atteindre la côte est des Etats-Unis. Dans ce contexte de crise, l'armée américaine a annoncé dimanche avoir testé avec succès l'interception d'un missile balistique à portée intermédiaire.

Depuis le test nord-coréen du 4 juillet, les Etats-Unis font pression pour imposer plus de sanctions de l'ONU à Pyongyang. De son côté, le Sénat américain a adopté vendredi de nouvelles mesures coercitives bilatérales. Pour la Corée du Nord, cette décision fournit une «nouvelle justification» de sa volonté de maintenir ses programmes militaires.

Samedi, Donald Trump a reproché à la Chine, allié de la Corée du Nord, de laisser le régime de Kim Jong-un développer des armes capables de frapper les Etats-Unis. «Nous ne permettrons plus que cela continue», a averti le président américain.

Le secrétaire d'Etat américain, Rex Tillerson, a quant à lui estimé qu'«en tant que soutiens économiques du programme nucléaire balistique» de Pyongyang, Pékin, mais aussi Moscou, portaient une «responsabilité spéciale» dans l'aggravation de cette menace.

De son côté, la Chine, qui a condamné le lancement de vendredi, estime que seul le dialogue pourra infléchir la position du leader nord-coréen.